

S . A . G . E .

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE L'AULNE

LOT N°3 - ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE

ESTIMATION DU POIDS ÉCONOMIQUE ACTUEL ET POTENTIEL DES ACTIVITÉS LIÉES À L'EAU

RAPPORT FINAL

Analyses par activités et conclusions + annexes rade de Brest

Le 22 juillet 2004

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
1.1. L'OBJECTIF.....	3
1.2. L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE.....	3
1.3. LA CONDUITE DE L'ÉTUDE.....	3
1.4. EN PIÈCES ANNEXES.....	3
1.5. DEUX REMARQUES PRÉALABLES.....	3
2. CADRAGE TERRITORIAL.....	4
2.1. SITUATION ADMINISTRATIVE.....	5
2.2. TERRITOIRE ÉCONOMIQUE.....	5
2.3. TERRITOIRES TOURISTIQUES.....	5
2.4. LES ACTIVITÉS ANALYSÉES (RAPPEL).....	5
3. LA PÊCHE DE LOISIRS	7
3.1. LES PÊCHES PRATIQUÉES - LES EFFECTIFS CONNUS.....	7
3.2. LA PÊCHE AU SAUMON.....	7
3.3. LA PÊCHE A LA TRUITE ET AUX CARNASSIERS.....	14
3.4. LA PÊCHE AUX POISSONS BLANCS.....	15
3.5. CONCLUSIONS SUR LA PÊCHE DE LOISIR EN EAU DOUCE.....	16
4. LES ACTIVITÉS NAUTIQUES ET FLUVIALES.....	17
4.1. RAPPEL DES ACTIVITÉS ET DES TERRITOIRES CONCERNÉS.....	18
4.2. LA PLAISANCE.....	18
4.3. LA LOCATION FLUVIALE.....	19
4.4. LES BATEAUX À PASSAGERS.....	21
4.5. BILAN SUR LE TOURISME FLUVIAL.....	22
5. ACTIVITÉS NAUTIQUES LÉGÈRES.....	22
5.1. LE CANOË-KAYAK.....	23
5.2. L'AVIRON.....	25
6. LES ACTIVITÉS DE RANDONNÉES.....	26
6.1. LES ACTIVITÉS PÉDESTRES.....	27
6.2. LES ACTIVITÉS CYCLISTES.....	31
6.3. ACTIVITÉS ÉQUESTRES.....	33
7. BILAN DES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET TOURISME	36
7.1. RÉCAPITULATION DES ACTIVITÉS.....	37
7.2. HIÉRARCHIE DES RESSOURCES.....	37
7.3. LES PROBLÉMATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS.....	38
7.4. LES LIAISONS DES PROBLÉMATIQUES TOURISTIQUES À LA GESTION DE L'EAU.....	39
7.5. PÊCHE AU SAUMON ET TOURISME FLUVIAL.....	39
ANNEXE - Évaluation quantitative des activités maritimes en Rade de Brest.....	41

1. INTRODUCTION

1.1. L'OBJECTIF.

L'objectif de l'étude économique des activités de tourisme est :

- D'évaluer l'importance économique des divers activités de tourisme pratiquées sur le périmètre du SAGE :
 - randonnées de tous types,
 - pêche de loisir,
 - tourisme fluvial,
 - activités nautiques diverses (canoë-kayak, aviron),
 - tourisme vert.
- De cadrer les possibilités de développement de ces activités, et d'en analyser les conditions.
- D'identifier les incidences possibles pour ces activités de la qualité et de la gestion de l'eau.

Ceci concerne essentiellement le bassin versant de l'Aulne, dans ses parties terrestres et fluviales.

Le cahier des charges a également demandé quelques compléments d'évaluation sur la rade de Brest :

- évaluation de l'importance des activités de pisciculture marine (2 exploitations),
- point des données disponibles sur la pêche professionnelle et les cultures marines,
- évaluation de l'importance de la pêche de loisir.

1.2. L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE.

Elle doit en effet fournir des éléments pour traiter des questions qui apparaissent importantes dans les travaux sur la gestion de l'eau :

- Le territoire du bassin versant de l'Aulne a des interrogations sur ses potentialités de développement local, et sur l'avenir de la filière agro-alimentaire qui y est importante.

- Le tourisme apparaît comme une opportunité, mais en dehors de la frange littorale, son niveau économique actuel reste limité. L'identification des potentiels réels de développement est donc nécessaire.
- Certaines activités peuvent apparaître antagonistes, et la question a été posée, sur l'Aulne canalisée, pour la pêche au saumon et la navigation de tourisme, de la compatibilité entre l'aménagement canalisé nécessaire à la navigation de tourisme (barrages et écluses), et de bonnes conditions de développement des populations de saumon, conditionnant en particulier les possibilités de pêche touristique.

1.3. LA CONDUITE DE L'ÉTUDE

Elle s'est organisée en deux phases :

- *Une première phase de compilation bibliographique* pour rassembler et prendre connaissance des différentes études effectuées sur les territoires concernés et par les différents acteurs locaux et départementaux.

Cette phase a inclut également une **première évaluation économique** de l'importance du tourisme sur le bassin versant, évaluation relativement fiable pour ce qui concerne le tourisme de séjour (connaissance des hébergements et des fréquentations), et plus aléatoire concernant les loisirs locaux et le tourisme de visite, du fait de l'absence de repères sur les activités et les flux, notamment de venues à la journée des populations proches et des touristes littoraux.

- *La deuxième phase* qui fait l'objet du présent rapport traite :
 - **des différentes activités de tourisme**, pour en évaluer l'importance actuelle, les conditions et possibilités de développement, et le potentiel économique,
 - **des éléments constitutifs d'une stratégie** de développement global du tourisme sur l'ensemble du bassin versant qui permettent à la fois de situer la place relative des activités et de discuter l'importance des liaisons à la gestion de l'eau.

1.4. EN PIÈCES ANNEXES.

Au rapport d'étude figurent en accompagnement :

- le document de phase 1 qui donne les évaluations économiques du tourisme et l'état des lieux par commune de manière détaillée, éléments non repris ici.
- les compléments "Rade de Brest" tels que demandés sur les activités de plaisance, pêche et cultures marines, fournis en annexes.

1.5. DEUX REMARQUES PRÉALABLES.

- ❶ Le périmètre du SAGE, défini par le bassin versant, ne correspond ni à un territoire administratif, ni à un territoire de développement.

Ceci a entraîné des difficultés d'évaluation économique et statistique.

Mais surtout cela pose des questions quant à la réflexion sur la ou les politiques de développement.

Les analyses et orientations proposées devront donc être discutées et retravaillées concrètement par les structures de développement concernées au niveau de leurs différents territoires.

- ❷ Pour le tourisme, il y a une différence fondamentale entre les zones littorales, et les zones à dominante rurale, en terme de capacité d'accueil, d'équipements de services, de fréquentations, d'activités.

Ceci a été mis en évidence dans les études préliminaires du SAGE et la phase 1.

Le travail d'étude s'est nettement concentré sur les zones riveraines des cours d'eau, donc sur les communes intérieures, là où les problématiques d'activité (pêche en eau douce, tourisme fluvial, tourisme vert) étaient posées le plus directement.

Les quelques zones littorales du périmètre SAGE, situées en rade de Brest, sont importantes (pays du Ménez-Hom), notamment pour les activités de randonnée.

Leurs logiques de développement sont cependant assez peu dépendantes de la gestion de l'Aulne et de ses affluents.

La réflexion stratégique sur le tourisme n'a pas porté sur ce potentiel littoral.

2. CADRAGE TERRITORIAL

2.1. SITUATION ADMINISTRATIVE.

Le périmètre du SAGE, correspondant au bassin versant de l'Aulne, intégralement situé en région Bretagne, concerne :

- 3 départements : Finistère - Côtes d'Armor - Morbihan,
- 92 communes dans 19 cantons,
- 16 communautés de communes.

2.2. TERRITOIRE ÉCONOMIQUE.

Lors de la phase 1, une analyse du bassin versant a proposé une vision plus restrictive du territoire "économique" du SAGE, pour ne retenir que les communes dont les centres bourgs, zones d'activités, sites de consommation, étaient situés dans le bassin versant.

Ceci amène à ne pas inclure dans les logiques économiques du bassin versant les communes "frontalières" n'ayant que des parties marginales dans le périmètre, et notamment les communes littorales du Sud de la presqu'île de Crozon, dont l'importance touristique risquerait de biaiser fortement l'analyse et les raisonnements. Se référer au rapport de phase 1 pour le détail par communes.

Le territoire économique correspond ainsi :

- à 2 départements : (Finistère / Côte d'Armor),
- à 11 cantons et 67 communes,
- à une population permanente de 71 000 habitants.

Les communautés de communes concernées par ce territoire économique sont au nombre de 10 :

En Finistère : L'Aulne Maritime,
Le pays de Landerneau (Hanvec),
Le pays de Châteaulin et de Porzay,
Le Yeun Elez,
La région de Pleyben,
Le pays de Châteauneuf,
Les Monts d'Arrée,
Le Poher.

Côte d'Armor : Le CC du canton de Callac,
Le Kreiz Breizh.

2.3. TERRITOIRES TOURISTIQUES.

Du point de vue de la géographie touristique, la zone relève de quatre types de sites :

- **le littoral de la rade de Brest**, et principalement de la presqu'île de Crozon (avec le site majeur du Ménez-Hom) ;
- **la vallée de l'Aulne et de l'Hyères** avec les cités de Châteaulin, Pleyben, Châteauneuf, Carhaix, Callac ;
- **les Monts d'Arrée**, avec les sites de crête, le lac St Michel et la cité de Huelgoat ;
- **la Montagne noire**, proche mais presque hors périmètre et avec une proximité qu'on ne peut ignorer du canal vers la grande tranchée et Guerlédan.

La promotion et l'organisation du tourisme sont d'abord structurées au niveau des deux départements, avec l'action des Comités Départementaux du Tourisme, Finistère et Côtes d'Armor, action qui se développe notamment dans le cadre des schémas départementaux.

L'organisation touristique locale s'est structurée sur le Finistère en deux Pays d'accueil touristique :

- **le pays du Ménez-Hom Atlantique**, comprenant la presqu'île de Crozon, le pays de Châteaulin et de Porzay, l'Aulne Maritime,
- **le pays du centre Finistère** (Yeun Elez, Pleyben, Châteauneuf, les Monts d'Arrée et le Poher).

En Côtes d'Armor, la partie du territoire SAGE concerne deux autres pays d'accueil touristiques :

- **le pays d'Argoat 22** autour de Callac,
- **le pays de Guerlédan et du Korong** avec Maël-Carhaix.

Enfin, le Parc Naturel Régional d'Armorique représente une structure transversale, principalement centrée sur les Monts d'Arrée et la presqu'île de Crozon, mais débordant du périmètre SAGE, notamment vers le Nord (Sizun, Guerlesquin).

Dans ce contexte, l'image, la promotion et le développement des activités touristiques sur le périmètre du SAGE apparaissent quelque peu hétérogènes.

2.4. LES ACTIVITÉS ANALYSÉES (RAPPEL).

Les activités touristiques analysées sur les territoires ci-dessus, concernent :

- **Activités spécifiques :**

- la pêche de loisirs (saumons, truites et carnassiers, poissons blancs),
- les randonnées : pédestres, cyclistes, équestres,
- le canoë kayak et les sports nautiques,
- le tourisme fluvial sous ses formes diverses.

Les liaisons à la gestion de l'eau sont directes pour la pêche, les sports nautiques, le tourisme fluvial.

Elles le sont moins pour les randonnées, sauf utilisation des chemins de halage de l'Aulne canalisée et du canal.

Mais les randonnées représentent pour le périmètre SAGE un des arguments majeurs du tourisme.

- **Cadre général :** le tourisme "vert", c'est-à-dire le tourisme de séjour (courts séjours / vacances) dans les capacités d'hébergement du périmètre.

3. LA PÊCHE DE LOISIRS

3.1. LES PÊCHES PRATIQUÉES - LES EFFECTIFS CONNUS.

❶ **Les pêches pratiquées** sur le bassin de l'Aulne concernent :

- la pêche au saumon (Aulne),
- la pêche à la truite (rivières de 1^{ère} catégorie) - 2040 km sur le bassin versant (29 / 22),
- la pêche aux carnassiers, principalement sur le réservoir Saint-Michel,
- la pêche aux poissons blancs, principalement sur l'Aulne canalisée (rivière de 2^{ème} catégorie).

❷ **L'effectif de pêcheurs finistériens** est de l'ordre de 7.000 pêcheurs en 2003, toutes pêches confondues. L'activité est globalement en recul (il y avait 23.000 pêcheurs en 1967). Ce recul global s'explique par plusieurs facteurs :

- diminution des populations rurales, qui représentaient à l'époque la majorité des pratiquants,
- vieillissement des populations, et diversification des loisirs pour les populations plus jeunes,
- augmentation des contraintes et des réglementations (modes et périodes de pêche),
- diminution des capacités de prises.

❸ **Dans la réalité sociologique de la pêche**, les études nationales montrent des évolutions contrastées des types de pratiquants et des types de pêche.

L'étude AFIT 1998 du marché national sur le tourisme halieutique identifie ainsi 3 segments de pêcheurs :

- **Les pêcheurs terroirs - sédentaires** (47 %) d'origine principalement rurale, pêchent par tradition familiale et locale, surtout truites et carnassiers (et ici aussi le saumon). La pêche est un de leurs principaux loisirs, et pratiquée principalement dans la zone de résidence (mobilité éventuellement régionale).

Ces pêcheurs sont peu consommateurs de produits de pêche touristique.

- **Les pêcheurs "nouvelle génération" mobiles** (18 %), issus de milieux urbains, spécialisés dans un type de pêche, principalement sportive, à mobilité régionale et nationale, consommateurs potentiels ou actuels de week-ends et séjours thématiques "pêche".

- **Les vacanciers pêcheurs** (26 %), pour qui la pêche est une activité ludique, familiale, d'été ou de vacances. Pêcheurs occasionnels. Pas de mobilité par rapport à la pêche, même si l'offre de pêche peut s'identifier sur le choix des séjours.

Pour ces vacanciers pêcheurs, deux types, correspondant en majorité à des catégories socioprofessionnelles moyennes (emplois, cadres moyens, commerçants...) :

- d'origine rurale - pêche au poisson blanc
- d'origine urbaine - orientation plus pêche sportive.

- **Des "divers" peu classables** (18 %).

Les évolutions constatées dans les pratiques de pêche montrent la décroissance forte du premier segment (terroir - sédentaire) et de la partie "rurale" du troisième, et l'émergence de créneaux urbains sur des pêches ciblées, sportives, mais sur des effectifs relativement restreints.

Un des facteurs relevés dans l'étude nationale est la faiblesse de "l'offre produit" en France : pêche aux gros spécimens, parcours privés organisés, stages de pêche, produits intégrant hébergement, loisir des accompagnants non pêcheurs.

❹ **L'effectif des pêcheurs** dans la zone SAGE a été observé ainsi (2003) :

- 6 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la zone SAGE (AAPPMA) :

	Adhérents	Jeunes	Autres cartes	Saumon	Linéaire km
Châteaulin	406	77	280	133	400
Châteauneuf	429	65	229	17	400
Carhaix	540	108	202	-	400
Braspart	190	25	40	7	300 + lac*
Huelgoat	300	60	200	-	300 + lac
Callac	210	66	151	-	240
TOTAUX	2075	401	1102	157	2040

Sur le périmètre SAGE, l'effectif de pêcheurs s'estime ainsi :

- **pêcheurs de saumon** : 157 locaux, et une part des 730 pêcheurs de saumon Finistériens,
- **pêcheurs de truites / carnassiers** : les adhérents des 6 AAPPMA, ci-dessus (2 075 + 401), une partie des "autres cartes", et une partie des autres AAPPMA réciprocitaires, soit de l'ordre de 4 000 pêcheurs,
- **pour le poisson blanc** : cartes vacancières et journalières, et cartes nationales permettant la pêche en 2^{ème} catégorie. De l'ordre de 1 000 pêcheurs sur l'Aulne canalisée, certainement.

* Le lac de Brennilis est géré par la Fédération dans le cadre de son classement en "grand lac intérieur", avec un supplément annuel, ou des cartes à la journée : 519 cartes annuelles et 125 cartes journalières vendues en 2003.

3.2. LA PÊCHE AU SAUMON.

3.2.1. CONTEXTE GÉNÉRAL.

L'analyse de la situation et de l'évolution de la ressource a fait l'objet de nombreux travaux, notamment du C.S.P (Conseil Supérieur de la Pêche) qui ne seront pas repris en détail. Les éléments essentiels apparaissent les suivants :

- Il y a une évolution dans les populations de saumons depuis 1970, suite à une maladie. Le saumon de printemps, le plus recherché par les pêcheurs (gros poisson, mordeur, bonnes conditions de pêche, débit important des rivières) est devenu rare. Malgré sa capacité à franchir les barrages, ses effectifs ne permettent plus d'assurer la reproduction des effectifs.
- Le saumon d'été (castillon) représente maintenant la majorité des effectifs. Mais, il est d'une constitution et d'un pouvoir reproducteur plus faible. Il franchit plus difficilement les obstacles, et rencontre des conditions de rivière plus défavorables : débits d'étiage, température plus élevée de l'eau, eutrophisation importante, concentration en polluants. Les castillons montrent ainsi une incapacité chronique à remonter en été dans les conditions actuelles.
- Il y a eu des mortalités importantes, notamment en 2003, dans des conditions très défavorables de température, de concentration en polluants, d'oxygénation.

Ainsi, en 11 jours d'août 2003, 45 saumons morts ont été ramassés à Château-lin.

Les conditions de qualité de l'eau, en été, apparaissent mortifères pour le poisson.

3.2.2. L'ÉTAT DE LA RESSOURCE

Ces différents faits sont dommageables pour la reproduction naturelle. Les zones de reproduction (frayères) sont situées dans les zones de radiers et rapides, les affluents et la partie amont de l'Aulne et de l'Hyères non canalisée.

L'incapacité du saumon à remonter dans les frayères pour toutes les raisons évoquées rend le maintien du stock issu de reproduction naturelle aléatoire.

Des opérations de soutien d'effectifs se font régulièrement sous forme de lâcher de tacons (jeunes saumons de 6 mois), mais l'équilibre de la ressource reste menacé :

- par la mauvaise qualité de l'eau,
- par le faible effectif capable de remonter au printemps, et l'insuffisante reproductivité des castillons,
- par les prises, importantes relativement, en aval des barrages.

Les taux autorisés de capture (TAC) sur l'Aulne étaient en 2003 de :

	STOCK ÉVALUÉ	TAC	%
PRINTEMPS	500	113	22,6
ETE	3 500	1 015	29,0

Les TAC apparaissent largement surévalués (avis du CSP) et seront sujets à révision. Les prises réelles (déclarées) sont sensiblement inférieures aux TAC (sauf dans deux à trois rivières de Bretagne).

Cela dit, le problème de l'impact des prises sur la ressource apparaît surtout important pour les saumons de printemps où la cinquantaine de prises sur l'Aulne en 2003, représente certainement une perte considérable du potentiel reproducteur.

L'étude radio-pistage diligentée par la Fédération du Finistère pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique montre que, dans les conditions actuelles de pollution, de température et d'eutrophisation, 34 % seulement des saumons sont à même de remonter dans les frayères, même avec des dispositifs adaptés de franchissement des barrages (avec une efficacité de 95 % de franchissabilité).

Les lieux de prise sont également peu diversifiés et se situent tous au bord des barrages aval. En 2003, le quart des captures, 50 saumons, a été capturé à Guily-Glaz (captures déclarées, braconnage non inclus).

3.2.3. LA PÊCHE

Le nombre de pêcheurs de saumon en Finistère est de 730 en 2003 (source FD AAPPMA). Il est à comparer aux 891 pêcheurs estimés lors de l'étude Pêche au saumon de 1995.

L'effectif des pêcheurs sur l'Aulne est inconnu précisément, mais la part de l'Aulne dans l'effectif finistérien est sans doute importante :

- les 157 cartes saumon des 6 AAPPMA représentent 30 à 40 % des pêcheurs sur l'Aulne,
- 40 à 50 % viendraient des cartes du reste du Finistère, et 20 à 25 % de l'extérieur. Soit environ 450 pêcheurs.

Les prises déclarées ont été les suivantes :

	2000	2001	2002	2003	Moyenne
Finistère	458	498	320	721	500
Aulne	129	189	52	194	140
% Aulne / 29	28 %	38 %	16 %	27%	28%

L'Aulne représente ainsi un peu moins du tiers des prises Finistériennes.

Ceci peut être précisé par période et selon les rivières pour 2003.

BASSIN	NOMBRE DE CAPTURES ESTIMEES			% des TAC	
	Saumons de printemps	Castillons	TOTAL	Saumons de printemps	TAC global
DOURON	15	25	40	125 %	52 %
QUEFFLEUTH	1		1	17 %	4 %
PENZE	15	10	25	107 %	35 %
DOURDUFF			0	0 %	0
ABER-ILDUT	5	5	10	71 %	25 %
ABER-BENOIT			0	0	0
ABER-WRACH	10	5	15	167 %	47 %
ELORN	55	15	70	149 %	42 %
MIGNONNE	10	2	12	167 %	46 %
CAMFROUT	6		6	150 %	42 %
AULNE	50	144	194	44 %	22 %
GOYEN	11	98	109	138 %	142 %
ODET	30	115	145	51 %	29 %
AVEN	18	30	48	90 %	36 %
ELLE	33	13	46	61 %	18 %
TOTAL	259	462	721		

Il faut observer :

- que la pêche au saumon en Finistère (721 prises déclarées) représente plus de la moitié des captures françaises (1 219 en 2003),
- que l'Aulne représente environ 15 % des captures nationales,
- que la position de l'Aulne, rivière à saumon très importante dans la pêche Française et Finistérienne, se situe à ce rang, principalement grâce aux prises de castillons.

Pourtant, la pêche d'été et d'automne des castillons est de qualité particulièrement médiocre.

Les conditions de pêche sont mauvaises, pas toujours réglementaires, concentrées à l'aval immédiat des chutes des barrages. Elles ne correspondent pas à un tourisme de pêche de qualité.

3.2.4. LES DONNÉES SUR L'ACTIVITÉ DE LA PÊCHE AU SAUMON.

Elles proviennent principalement des deux enquêtes menées :

- **En 1995** : 176 pêcheurs interrogés en Finistère,
- **En 1997** : comptage des saisonniers 70 fois dans l'année sur l'Aulne et enquête auprès de 66 pêcheurs.

① L'origine géographique des pêcheurs :

Finistère : 50 à 53 %,
Bretagne : 20 à 25 % (hors 29),
Hors Bretagne : 27 à 30 % (domicile principal).

Ceci indique qu'effectivement, de l'ordre de la moitié des pêcheurs sur l'Aulne et en Finistère, venait de l'extérieur, sans préjuger pour autant de l'existence de facteurs de fidélisation des non-résidents Finistériens : famille, résidence secondaire, etc...

② L'effort de pêche :

L'enquête 1997 offre une observation assez exhaustive, donc a priori fiable : 3173 sorties de pêche au saumon observées sur l'Aulne pendant la saison de pêche, avec prise de 424 saumons.

Les déclarations du nombre de sorties par pêcheur issues des enquêtes étaient :

- **En 1995** (base : pêcheurs en Finistère) :
 - 54 jours de pêche / an pour les Finistériens,
 - 21 jours de pêche /an pour les non Finistériens,
 - 40 jours de pêche / an en moyenne.
- **En 1997** : (base : pêcheurs sur l'Aulne) :
 - 48 jours / an pour les Finistériens
 - 16 jours de pêche /an pour les non Finistériens,
 - 31.50 jours de pêche / an en moyenne.

La tendance à la diminution du nombre de jours de pêche correspond aussi à la diminution des prises (424 saumons sur l'Aulne en 1997, 194 en 2003).

Si on retient un ratio un peu inférieur à 30 jours de pêche / an actuellement, l'activité de pêche au saumon en Finistère s'évalue à environ **20 000 sorties pêche** par an.

La part de l'Aulne, avec 28 % des prises, mais des sites de concentration des pêcheurs et des prises (Guily-Glaz) se situe entre 20 à 25 % de ce total de sorties. L'estimation est de 4 000 à 5 000 sorties de pêche par an. Elle peut être surévaluée et la Fédération Départementale juge raisonnable l'évaluation de 4 000 sorties.

La proportion de pêcheurs : 50 % Finistériens, 50 % non finistériens, reste plausible. La répartition des sorties selon le nombre moyen de sorties de chaque catégorie situera ces 4 000 sorties en :

- Finistériens : 2 800 à 3 000 sorties
- Non Finistériens : 1 000 à 1 200 sorties.

3.2.4. LES DÉPENSES DES PÊCHEURS

Elles ont été exprimées dans les enquêtes 1995-1997 (valeurs converties en euros). Une estimation pour 2003 a été actualisée sur ces bases.

Finistériens	Dépenses annuelles	Dépenses / sortie	Dépenses locales	Observations
Enquête 95	1471 €	27,3 €	27,3 €	(50 % en Transport)
Enquête 97	1124 €	23,3 €	23,3 €	
Estimation 2003	1524 €	38,1 €	38,1 €	

Non Finistériens ¹	Dépenses annuelles	Dépenses / sortie	Dépenses locales
Enquête 95	1556 €	74,1 €	45,7 €
Enquête 97	1488 €	92,8 €	49,5 €
Estimation 2003	1829 €	114,3 €	61 €

Les dépenses annuelles se ventilaient ainsi par poste (enquête 1995, menée sur l'échantillon le plus large) :

	Pêcheurs 29	Pêcheurs non 29
Matériel	25.80 %	24.50 %
Droits	7.70 %	6.00 %
Restaurant	14.30 %	8.00 %
Hébergement	-	11.00 %
Transport	52.20 %	50.50 %
TOTAL	100.00 %	100.00 %

Les dépenses locales en € pour 2003 sont évaluées à :

- Finistériens : 38 € / sortie
- Non finistériens : 60 € / sortie

Sur ces bases approchées, le volume des dépenses associées à la pêche au saumon en 2003 s'évalue ainsi :

Aulne	Ensemble	Finistériens	Non finistériens
Pêcheurs (nombre)	Environ 450	225	225
Sorties pêche (jours)	4 000 j	2 800 j	1 200 j
Dépenses locales	178 400 €	106 400 €	72 000 €

Finistère	Ensemble	Finistériens	Non finistériens
Pêcheurs (nombre)	730	365	365
Sorties pêche (jours)	20 000 j	15 000 j	5 000 j
Dépenses locales	870 000 €	570 000 €	300 000 €

Soit globalement, dépenses des pêcheurs de saumon dans le département :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - pour l'Aulne : environ 180 000 € / an - pour le Finistère : environ 870 000 € / an |
|---|

Ces dépenses devraient être considérées cependant avec précaution au niveau de la valeur ajoutée créée, dans la mesure où il s'agit à 50 % de dépenses de transport chiffrées au coût kilométrique moyen.

D'une manière générale, les évaluations précédentes restent des ordres de grandeur. Le nombre de pêcheurs en Finistère apparaît relativement bien ciblé (nombre de cartes), le nombre de sorties est plus aléatoire.

La part de l'Aulne n'est pas forcément juste. Le chiffre de 4 000 sorties apparaît élevé par rapport aux 3 173 sorties observées assez finement en 1997 sur l'Aulne. Il signifie un rapport sorties / prises très fortement dégradé depuis 1997 : 20 sorties pour une prise en 2003, contre 7.5 sorties pour une prise en 1997.

3.2.5. LES POTENTIALITÉS DE DEVELOPPEMENT.

Le marché lui-même de la pêche sportive aux migrateurs existe. Il est globalement demandeur d'une **offre de ressource et de produits** qui apparaît le facteur limitant.

Le marché comporte deux segments :

- **Les pêcheurs locaux** (et régionaux), appartenant à la tradition de cette pêche, dont on a vu la diminution lente (voir l'évolution des cartes saumon) : 895 en 1997, 730 en 2003 soit - 20 % en 6 ans. Leur nombre pourrait repartir si les conditions de pêche et de prises s'améliorait sensiblement.
- **Les pêcheurs externes** (nouvelle génération, pêcheurs mobiles) dont les études nationales montre le potentiel, confirmé par l'évolution des marchés internationaux (Irlande, Écosse, Canada...).

Le potentiel d'attraction de cette clientèle externe va là aussi dépendre de l'offre en terme de ressource et de conditions de pêche, avec des exigences plus marquées en terme de **produits de pêche touristique**.

Une étude récente (2003), faite pour le **gouvernement Irlandais**, montre l'importance de l'**activité touristique** de pêche de saumon, dans l'ensemble des activités concernant cette ressource (pêcheurs, pêche locale, transformation, etc...).

L'Irlande a accueilli 24 000 visiteurs étrangers pour la pêche au saumon en 2001 (13 000 Anglais, 8 000 Européens, 3 000 Américains - Canadiens), la pêche représentant 90% des motifs de déplacement principaux de ces visiteurs (motif annexe pour 10 %).

Séjours moyens de 12 nuits - Effort de pêche de 7.9 sorties - Prises de **26 000 saumons**.

¹ Non finistériens : part matériel + transport hors essence non locale

L'évaluation, très élaborée, de la contribution nette à l'économie nationale, est de 6.4 Millions d'Euros / an.

Cette évaluation correspond à une contribution de 34 € / sortie pêche, ce qui apparaît sensiblement inférieur aux calculs faits pour le Finistère.

Cela dit l'exemple de la République d'Irlande montre l'importance du marché international, dès lors que la ressource existe, et qu'une offre s'organise pour une qualité d'accueil et de service réelle.

3.2.6. LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE TOURISTIQUE SUR L'AULNE.

Elles sont d'abord liées au développement de la ressource, et à l'offre de zones de pêche.

Le développement de la ressource doit pouvoir assurer au moins **une prise par semaine de séjour**, en mettant notamment l'accent sur les saumons de printemps dont la qualité de pêche est la plus satisfaisante.

L'offre de zone de pêche doit fondamentalement changer et permettre aux pêcheurs de ne pas se retrouver concentrés sur quelques points (l'aval des barrages), mais au contraire de pouvoir pratiquer sur un linéaire plus extensif, et plus agréable.

Les hypothèses de développement d'une "pêche touristique", c'est-à-dire s'adressant au marché des consommateurs de produits pêche, nationaux et internationaux, vont donc s'articuler autour de ces deux notions :

- **potentiel de prises** (en saumon et notamment saumon de printemps) compatible avec le maintien, et dans la réalité, avec la récupération de la ressource,
- **linéaire de rivière** où la pêche peut être pratiquée, avec des chances de prises convenables.

❶ **Le contexte actuel** est caractérisé par :

- la faiblesse des effectifs et des prises de saumon, notamment de printemps, le niveau de prise, très inférieur au TAC, pouvant d'ailleurs être considéré comme accentuant la dégradation de la ressource,
- la concentration des zones de pêche, du fait de la difficulté de remontée des saumons, notamment pour les castillons,
- les conditions générales, et particulièrement les pollutions de l'eau influant sur la mortalité, les dévalaisons, la capacité de reproduction.

Ceci correspond à une tendance négative sur les effectifs, nécessitant un soutien d'effectif constant, donc une dégradation des conditions de pêche (castillons) et très vraisemblablement la poursuite de la baisse des effectifs et journées de pêche (il faut d'ailleurs l'espérer pour la ressource).

Les scénarios de développement de l'activité vont objectivement correspondre à une politique déterminée de modification de conditions de ressource, associée **le moment venu** à une politique de valorisation touristique, lorsque la ressource sera reconstituée ou en cours de reconstitution.

Deux scénarios sont examinés ci-après : le maintien des barrages avec l'amélioration des passes, le débarrage.

❷ **Maintien des barrages, amélioration des passes :**

Une des solutions serait une refonte des passes à poissons et des sites de barrage ne présentant pas de possibilités de franchissement suffisantes, ou présentant des dangers pour les saumons (déroctage des bas de barrage).

Ces dispositifs rénovés seraient couplés à une **ouverture temporaire au passage des saumons de printemps**, lorsque la navigation n'existe pas encore sur les biefs, spécialement pour en faciliter la remontée.

Il est difficile de faire des projections sérieuses, dans le cadre de ce scénario. Dans cette situation, le passage des saumons de printemps sera amélioré, car la qualité et la quantité d'eau sont bonnes à cette époque, et les saumons plus puissants.

En revanche, cette situation ne devrait pas changer grand-chose pour les castillons, moins robustes, et remontant l'été dans une eau chaude, pauvre en oxygène, et chargée en pollution.

Or, le niveau de pollution agricole, en particulier en nitrates, en phosphores, en micro-particules et en matériaux provenant de l'érosion des sols, ne peut se mettre à régresser brutalement à partir de la situation actuelle, et l'eutrophisation non plus.

Au vu des niveaux atteints, quelles que soient les solutions envisagées, une amélioration de la situation par :

- le reconstruction des talus,
- la réduction des intrants,
- la suppression de tout rejet d'effluents dû au hors-sol,

semble aujourd'hui un objectif à long terme.

L'étude "radio-pistage" envisage également une capture des saumons de printemps sur les premiers barrages couplée à une stabulation du saumon et un transport de celui-ci vers les zones de frayères. Cette solution améliorerait à terme la reproduction, mais les zones de pêches resteraient limitées.

Ce scénario peut être un moyen de relance de l'effectif des saumons de printemps, en particulier, s'il est accompagné d'une maîtrise attentive des captures avec révision à la baisse de TAC.

Ce n'est que lorsque les effectifs de saumons de printemps permettront un re-développement important des TAC qu'une politique "pêche touristique" pourra être développée.

En effet, il y aura un maintien estival d'une mauvaise qualité de l'eau, d'une mauvaise remontée, et donc d'une mauvaise reproduction. Les castillons n'atteindront pas plus qu'actuellement les zones de reproduction, et celles-ci resteront limitées, le canal actuel ne pouvant servir à la reproduction.

Le scénario d'amélioration des passes avec maintien des barrages apparaît donc comme un scénario **d'amélioration des conditions de reproduction** (si accompagné d'une politique adaptée) mais pas comme un scénario de relance de l'activité "pêche" à court terme.

Pour atteindre les conditions de relance de la pêche touristique, il faudrait, pour justifier le doublement des journées touristiques sur l'Aulne (2 000 à 2 500 sorties de pêcheurs hors 29), pouvoir faire capturer 300 saumons "touristiques", et donc au total de l'ordre de 700 saumons en tenant compte des pêcheurs du Finistère, qui ne seront pas les derniers à vouloir profiter de la relance de la ressource.

Et dans ces 700 saumons, de l'ordre de la moitié des saumons de printemps, soit 7 fois les prises actuelles (50 en 2003).

L'impact économique réel possible n'est donc qu'un effet de long terme, pouvant être situé vers le doublement des fréquentations, et des retombées économiques.

Les dépenses des pêcheurs pourraient ainsi atteindre 360 000 €, à partir de l'évaluation actuelle, en se méfiant de la surestimation possible des dépenses de transports qui ne seront pas forcément proportionnelles à l'effort de pêche.

③ **Débarrage**

Cette solution ne supprime pas les problèmes de pollution, ni les problèmes de transports de matériaux libérés par l'érosion, spécialement lors de coups d'eau dus aux précipitations soudaines après une période de sécheresse. Les dévalaisons sont toujours possibles.

En revanche, elle régule certainement mieux la température estivale de l'eau.

Par ailleurs :

- elle participe à l'extension des lieux de pêche (90% de la pêche au saumon est actuellement concentrée sur les 5 premiers barrages),

- elle change les modes de pêche, en répartissant mieux les pêcheurs sur l'espace pêchable pour les migrateurs, bien que le saumon soit de moins en moins mordeur en remontant,
- elle augmente sensiblement les zones de reproduction du bassin.

La Fédération de la Pêche du Finistère a effectué des calculs, par approximation, sur les gains de surfaces de reproduction naturelle en cas de débarrage total. La capacité augmente sensiblement, puisqu'elle fait plus que doubler (537 960 m² contre 250 000 actuels).

Dans des conditions idéales, on obtiendrait grâce à cela un doublement des TAC. Cependant, ceux-ci étant actuellement surévalués, on ne peut guère tabler sur un TAC supérieur à un total de 1 500 saumons dans cette hypothèse.

Mais, même en cas de soutien d'effectif venant augmenter ces TAC, l'espace disponible sur le canal reste limité pour une pêche sportive à la mouche, l'espace nécessaire étant de 1 à 2 km de linéaire pour 3 pêcheurs.

Environ 80 km de voie d'eau hébergeraient donc les pêcheurs, sur la première période de pêche, du 13 mars au 15 juin, soit 90 jours.

A partir du 15 juin jusqu'au 31 juillet et du 18 septembre au 15 octobre, soit sur 75 jours, l'espace de pêche est plus réduit, puisque la pêche aux migrateurs ne peut être pratiquée que jusqu'au barrage de Saint-Algon (aux environs de Pont Coblant). La distance n'est alors que de 23 km.

Dans ces conditions, les postes de pêches sont répartis, afin de développer une pêche attractive. Actuellement, la pêche au bord des barrages concentre tous les pêcheurs au même endroit, ce qui ne peut être attractif pour une clientèle vraiment touristique.

Ce scénario est lui aussi un scénario de long terme, sans doute efficace sur la reconstruction de la ressource, toujours s'il y a une politique de maîtrise des captures dans un premier temps, et si par ailleurs les conditions de qualité de l'eau et de débit permettent effectivement cette reconstitution.

Le déterminant de l'efficacité économique du scénario sur la pêche est ici **l'effectif de prises réelles possibles**, l'élargissement des zones de pêche étant une condition nécessaire mais évidemment non suffisante. Une politique de débarrage autoriserait de ce point de vue 120 à 240 postes de pêche de printemps, et 35 à 70 postes de pêche d'été selon la densité prise comme objectif (350 à 700 m de rivière par pêcheur), soit de toutes façons suffisamment de journées par rapport aux prises possibles.

La difficulté est donc d'établir des hypothèses plausibles de ce que pourraient être les TAC (et les prises) réalistes correspondant à ce scénario de débarrage, au terme du délai nécessaire à la reconstitution de la ressource, et compte tenu des politiques d'accompagnement nécessaires.

A) Le niveau de 1500 saumons annuels a été avancé comme hypothèse dans les discussions avec la Fédération. Il correspond à un nombre de sorties de pêche de 12 000 à 15 000 / an (8 à 10 sorties par prise) soit 3 à 3.75 fois le niveau actuel.

Cette hypothèse d'école amène simplement à dire que dans ce cadre :

- La pêche touristique sur l'Aulne pourra réellement se développer avec un nombre de sorties de pêcheurs hors 29 croissant très fortement, le potentiel des pêcheurs du département ayant des limites (3000 sorties actuelles, 6 à 8000 à terme et au maximum).
- L'impact économique de la pêche sur l'Aulne pourrait se situer dans des fourchettes équivalentes ou supérieures : 588 000 à 735 000 € (50 % de sorties à 38 € Finistériens, et 50 % de sorties à 60 € non Finistériens, ratios actuels).
- Dans un tel contexte de développement, l'impact économique de la pêche au saumon pourra être supérieur, du fait de l'organisation de "produits pêche" de qualité supérieure :
 - possibilité de développement de l'activité de guides de pêche,
 - développement de stages encadrés,
 - "packages" week-ends et séjours pêches, avec hôtellerie de qualité et gastronomie associés (niveau 3 à 4),
 - développement hébergements dédiés (gîtes de pêche, Relais St Pierre).

L'exemple de l'Irlande montre en effet qu'à des niveaux de fréquentation **touristique** de plus de 5000 journées, des **structures spécialisées** peuvent se développer.

Dans ce contexte, le CA de ces structures, sur 10 à 15 % des journées, pourra concerner de l'ordre de 150 000 à 250 000 € / an (1 500 à 2 500 journées touristiques à 100 € en sus des dépenses moyennes estimées). Le CA global saumon pourrait ainsi se situer jusqu'à près d'un million d'€.

B) L'étude de l'INRA (PREVOST) indique un potentiel de capture de 670 saumons sur un total de remontée de 2 320 saumons, si toutes les zones de production sont colonisées, sans soutien d'effectif.

Ce potentiel, si on lui associe une politique de soutien d'effectif, correspondra à une hypothèse intermédiaire entre celles du scénario "amélioration" (doublement des fréquentations) et l'hypothèse fédérale précédente d'un niveau de capture à 1500 saumons (multiplication par 3 à 3,5 des fréquentations).

Cette estimation, relevant d'une analyse scientifique, et plus modérée, sera sans doute plus facile à atteindre, les conditions (fortes) restant cependant les mêmes : débarrage, extension effective des zones de pêche, qualité de l'eau.

Avec une fréquentation associée de l'ordre de 9000 sorties pour des prises de 900 saumons, le potentiel économique de la pêche au saumon croîtra sensiblement, mais ne permettra que le début d'un réel développement des structures et produits spécialisés.

Il s'évaluera globalement à environ 500.000 € / an.

On pourra évidemment penser que la relance effective des captures aura un effet supérieur sur le développement des fréquentations.

Les limites de ce phénomène paraissent exister sur deux points :

- la clientèle touristique, au-delà de la clientèle actuellement fidélisée au Finistère, connaît l'offre et la concurrence internationale où les taux de prise sont meilleurs,
- la clientèle Finistérienne n'est pas fortement extensible.

3.2.7. SYNTHÈSE SUR LE POTENTIEL ECONOMIQUE DE LA PECHE AU SAUMON ET SES CONDITIONS

❶ La pêche au saumon en Finistère et sur l'Aulne correspond à des dépenses significatives :

Estimation : 180 000 € / an sur l'Aulne (bassin),
870 000 € / an sur le Finistère
(dont 50 % de dépenses de transport).

La tendance actuelle est négative, du fait de la difficulté à maintenir la ressource.

❷ Le marché de la pêche au saumon est un marché ouvert et de tendance positive. Il correspond à des créneaux de nouvelles générations de pêcheurs, attirés à la fois par le sport et la qualité de l'environnement et des milieux.

Les exemples de l'Irlande, de l'Écosse, du Canada montrent l'existence de ce marché et participent à l'image du produit.

❸ L'Aulne pourrait se positionner sur ce marché, sur lequel l'image du territoire est certainement en difficulté.

Ceci nécessite, avant toute organisation du produit, à la fois la **reconstitution de la ressource**, et l'amélioration de **la qualité des milieux**, participant à l'image et la notoriété de cette activité sur le territoire du bassin de l'Aulne.

❹ Ceci ne pourra s'envisager qu'avec une **politique nouvelle** de gestion de l'eau et de la ressource, les actions actuelles de soutien d'effectif et de gestion de la pêche montrant leurs limites.

- ⑤ Déterminer l'efficacité intrinsèque et relative des scénarios discutés avec les différents organismes (CSP, Fédération,...) n'est pas de la compétence de cette étude.

Leurs conséquences possibles à **long terme** peuvent cependant être cadrées par rapport au potentiel de prises, et aux zones possibles de pêche.

La pêche touristique réellement productrice d'impacts (clientèle externe de bon niveau) nécessitera de toutes façons une augmentation du niveau de prise selon l'effort de pêche, faute de quoi la vente du produit pêche ne pourra s'établir.

- ⑥ Dans ce contexte, les scénarios situent leur potentiel ainsi :
- **scénario amélioration** (passes, gestion des barrages, gestion des reproducteurs, soutiens d'effectifs) :
TAC à 700 prises - 8 000 journées pêche - 360 000 € / an
 - **scénario débarrage** :
 - TAC à 1.500 prises - 12.000 à 15.000 journées pêche - de 600.000 jusqu'à 1.000.000 € / an selon le niveau d'évolution de l'offre touristique,
 - TAC à 900 prises : 9 000 journées pêche - 500 000 € / an.
- ⑦ Ces scénarios sont des scénarios de **long terme**, la reconstitution de la ressource correspondant à des actions également de long terme :
- sur la ressource elle-même,
 - sur la qualité de l'eau.

Dans l'intervalle, les politiques menées devront être cohérentes, aussi bien en termes de gestion de l'eau et des milieux, que de gestion de la pêche.

Tout ceci suppose en effet **aussi** de rétablir les conditions de qualité de l'eau, ce qui est loin d'être acquis.

- ⑧ Le développement à long terme d'une ressource et d'une pêche au saumon de qualité peuvent être des éléments importants :
- pour l'image touristique du territoire,
 - pour la place de l'Aulne dans le marché national et international de cette pêche.

Il s'agit cependant là aussi d'effets à long terme.

- ⑨ La mise en place de produits et d'actions de promotion de la pêche au saumon ne doivent pas être envisagés **avant** la mise en place des scénarios, et l'atteinte des seuils de ressources convenables, ce qui entraînerait sinon des conséquences négatives sur l'image, et les projets eux-mêmes.

3.3. LA PÊCHE A LA TRUITE ET AUX CARNASSIERS.

3.3.1. SITUATION ACTUELLE ET ÉVALUATION.

C'est l'activité dominante de pêche dans la zone du SAGE, aussi bien en Finistère qu'en Côtes d'Armor.

La pêche à la truite est la plus pratiquée sur les 6 AAPPMA du bassin versant. Elle concerne un linéaire de rivières de 1^{ère} catégorie de plus de 2 000 km.

De l'ordre de 2 500 adhérents permanents (jeunes inclus), plus une partie des vacanciers (1 100 cartes) correspondent aux AAPPMA réciprocitaires.

La pêche aux carnassiers est pratiquée dans le lac St Michel et sur le canal, principalement par les pêcheurs locaux. Elle peut être développée sur le grand lac St Michel, et faire l'objet de produits de séjour-pêche, si une offre ad'hoc était organisée.

La période d'ouverture de la pêche à la truite s'étend sur 190 jours (du 8 mars au 14 septembre). Le linéaire n'est pas surchargé de pêcheurs. Les pêcheurs locaux pratiquent surtout les 3 premiers mois, pour s'intéresser ensuite à d'autres pêches, migrateurs ou carnassiers.

Il reste donc de la place, et notamment après la période d'ouverture, pour des pêcheurs extérieurs. C'est probablement sur ces créneaux de la pêche à la truite et de la pêche aux carnassiers que le territoire pourrait développer dès maintenant son attractivité.

Actuellement, l'activité de pêche peut être évaluée ainsi, en journées de pêche :

- **adhérents locaux**
2 000 x 20 à 30 jours = 40 000 à 60 000 journées pêche,
- **jeunes**
500 x 10 jours = 5 000 journées,
- **vacanciers**
600 x 5 jours = 3 000 journées,
- **réciprocitaires**
1 000 à 2 000 journées
- **Ensemble**
50 000 à 70 000 journées pêche.

L'impact économique actuel de ces pêches se limite principalement aux dépenses de matériel, de transport, avec un peu de restauration, et les permis de pêche, l'essentiel des pêcheurs étant résidents permanents ou en séjours sur le bassin versant.

Il y a peu de structures d'accueil, guides de pêche, ou hébergement spécialisés (3 guides travaillent principalement ou accessoirement sur la zone).

Les dépenses annuelles de ces pêcheurs sont estimées ainsi :

- budget annuel de pêche :	
matériel	150 €
restauration	150 €
transport.....	380 €
divers	20 €
- Soit au total.....	700 € / an
23 € / journée en moyenne.	

Dépenses globales pêche : 1.15 à 1.6 Millions d'Euros pour 50 000 à 70 000 journées.

Les pêches à la truite et aux carnassiers sur le bassin versant de l'Aulne sont donc économiquement les pêches principales.

3.3.2. LES POSSIBILITES DU DEVELOPPEMENT.

Elles existent au niveau économique, toujours en fonction de l'évolution des marchés des nouvelles générations de pêcheurs, attirés par la pêche sportive et la dimension environnementale.

Deux aspects et possibilités :

❶ **Le grand lac St Michel :**

Son potentiel "touristique" mérite une analyse spécifique, en fonction de la gestion globale et des possibilités d'aménagement des accès, hébergements, et loisirs autour du lac.

C'est sans doute un site où la contrainte liée à l'insuffisance d'hébergement touristique sur la zone pourrait être reconsidérée.

L'idée d'un **village de vacances**, soit riverain (au bord du lac ou partiellement sur pilotis), soit positionné dans l'environnement des Monts d'Arrée, pourrait être analysée, avec des produits "pêche" dans la gamme des produits d'appel (avec la randonnée - voir chapitre correspondant).

Une structure d'hébergement de ce type permettrait aussi de développer l'accueil de jeunes et de groupes Finistériens et régionaux hors saison.

❷ **La promotion de la pêche à la truite :**

La ressource existe, ainsi que l'accès aux rivières. Le développement de l'activité par attraction de clientèles externes nécessite deux conditions simultanées :

- **l'offre d'hébergement** adaptée à ces clientèles, et notamment dans la mesure du possible d'hébergements orientés vers l'accueil des pêcheurs (gîtes de pêche - hôtels / auberges St Pierre,...),
- **la promotion de l'activité**, dans la mesure où le point précédent progresse. Cette promotion peut concerner le territoire du SAGE, mais se concevra plus vraisemblablement à des échelles plus vastes, PNRA, voire l'association des pays d'accueil de Bretagne Centrale, voire la région elle-même (niveau CRT) du fait de l'existence de la ressource sur ces différents ensembles.

La **problématique des hébergements** est évidemment une problématique de rentabilité, et l'activité "pêche", à l'exception de la zone du lac et d'une ou deux structures spécialisées, ne peut être qu'un élément partiel de réponse.

Les conditions d'un développement des hébergements touristiques seront examinées plus loin dans cette étude sur l'ensemble des activités.

❸ **Le potentiel économique :**

Le tourisme pêche concerne au niveau national 5 millions de personnes. Le potentiel "nouvelle génération" environ 900 000 pratiquants.

La clientèle Finistérienne est de l'ordre de 7 000 à 8 000 (cartes actuelles), évaluation cohérente avec le chiffre national.

Le potentiel d'attraction du bassin versant en clientèle hors Finistère dépendra de l'offre, en "lits d'accueil pour séjours pêche" et en structures de service, sachant qu'un lit touristique par séjour pêche va pouvoir générer 50 à 60 jours de tels séjours (ouverture, week-ends, vacances d'été), à compléter par d'autres activités.

Le potentiel d'attraction, par référence au niveau national, s'évalue en milliers de séjours. L'offre actuelle d'hébergements (gîtes, hôtel) pourrait convenir, mais elle est largement occupée en été. Le potentiel dépendra donc :

- de l'insertion d'hébergements existants dans un programme de promotion et d'accueil,
- de la création d'hébergements à tonalité pêche, le village de vacances (ou village de gîtes) indiqué, des gîtes, des structures nouvelles.

Par rapport à la pratique actuelle (50 000 à 70 000 journées pêche) et au marché national (900 000 pratiquants), **10 000 à 20 000 journées de séjour touristique** apparaissent un objectif plausible pour la pêche (accompagnements inclus).

Ceci correspondrait à des dépenses touristiques de l'ordre de **0.5 à 1 Million d'Euros** supplémentaires, et à la participation à la rentabilisation de 200 à 400 lits touristiques de la zone concernée (existants ou à créer).

3.4. LA PÊCHE AUX POISSONS BLANCS.

La pêche aux poissons blancs correspond principalement au segment des "vacanciers pêcheurs", pour qui la pêche est une activité ludique (loisir), familiale souvent, en période de vacances (ou retraite). Pas de mobilité, le loisir s'exerce près du domicile ou du lieu de vacances.

Cette pêche représente une part assez faible des pratiques locales, de l'ordre du millier de pêcheurs (évaluation confirmée par la Fédération), en cartes annuelles ou de vacances.

La pratique par des vacanciers disposant de cartes nationales n'est pas évaluable. La pêche aux poissons blancs se pratique principalement sur l'Aulne canalisée. Elle correspond :

- comme indiqué à des personnes résidant en vacances à proximité. On ne peut donc lui associer réellement d'impact sur les dépenses de séjour, et de restauration ;
- à des investissements matériels un peu plus modestes que ceux des pêches sportives (de l'ordre de 100 € / an) ;
- à des déplacements limités (10 à 20 sorties de 10 à 20 km), soit de 30 à 60 € / an / pêcheur.

L'impact économique de cette pratique apparaît donc lui aussi limité, les dépenses associées étant de l'ordre de **100 à 150.000 €** au maximum par an.

L'activité participe cependant à la qualité de vie (habitants) et à la qualité de séjour (vacanciers). Elle est aussi support d'action pédagogique vis-à-vis des enfants (école de pêche). Elle participe peu à l'image et à l'identification du territoire touristique, car peu différenciante d'autres sites, notamment bretons (Guerlédan, canal). Elle pourra fournir quelques compléments d'activités à des hébergements travaillant avec le créneau des pêcheurs.

3.5. CONCLUSIONS SUR LA PÊCHE DE LOISIR EN EAU DOUCE.

- ❶ La pêche est actuellement significative en terme d'activité :
 - 3.000 à 4.000 personnes viennent pêcher la truite ou les carnassiers, pour une évaluation de 50.000 à 70.000 journées de pêche ;
 - la pêche au saumon sur l'Aulne concerne environ 450 des 730 pêcheurs finistériens, et en tous cas de l'ordre de 4.000 à 5.000 journées ;
 - un bon millier de pêcheurs de poissons blancs représente de l'ordre de 10 à 20.000 sorties de cette pêche sédentaire.
- ❷ Au plan économique, le bilan apparaît plus modeste. Les dépenses globales des pêcheurs, en y associant les dépenses de séjour lorsque ceux-ci y sont liés, sont estimées, pour 2003 :

- entre 1,15 et 1,6 millions d'euros pour la pêche truite / carnassiers,
- à environ 0,18 millions d'euros pour la pêche au saumon,
- à quelques 0,10 à 0,15 millions d'euros pour la pêche au coup.

L'ensemble, de l'ordre de 1,5 à 1,9 millions d'euros, représente **3 à 4 %** des dépenses de tourisme et de loisirs estimées sur la zone économique du bassin versant.

- ❸ L'activité de pêche peut se développer, et avoir de l'importance à deux titres :
 - **la fréquentation touristique** du territoire (et l'économie associée),
 - **l'image et l'identification du territoire.**

Tableau récapitulatif : pêche en eau douce :

Activités	Niveaux actuels	Potentiels de développement	Conditions
Pêche du saumon	450 pêcheurs Aulne 4000 sorties 180.000 € / an dépenses	Scénario amélioration : 8000 sorties 360.000 € / an scénario débarrage : 9000 à 15000 sorties 500.000 à 1 M€ / an	Gestion plus stricte de la ressource (saumons de printemps) Maîtrise qualité de l'eau Améliorations ou débarrage selon scénario Potentialité à long terme (10 ans)
Pêche à la truite et carnassiers	Env. 4000 pêcheurs 50 à 70.000 sorties / an 1,15 à 1,6 M€ / an	100.000 sorties et plus jusqu'à 2.500.000 € / an, dont pêche touristique : 0,5 à 1 million	Organisation / promotion Développement hébergement
Pêche poissons blancs	Env. 1000 pêcheurs 10.000 à 20.000 journées 100 à 150.000 € / an	Doublement possible 200 à 300.000 €	Animation et promotion des sites riverains du canal
ENSEMBLE	5 à 6.000 pêcheurs 1,5 à 1,9 M€ / an	Jusqu'à 3,8 M€ (doublement)	

- ❹ Pour la **fréquentation et l'économie**, le produit principal, actuel, et développable rapidement, concerne **les pêches à la truite et aux carnassiers**.

Pour cette activité, le bassin de l'Aulne dispose de ressources importantes : le linéaire de rivières de 1^{ère} catégorie et le lac. Ces ressources existent par ailleurs sur l'ensemble de la Bretagne centrale. Elles peuvent être un **facteur commun d'identification** des territoires de Bretagne intérieure, aussi bien au niveau du PNRA, que des différents pays d'accueil en Finistère, Côtes d'Armor, Morbihan.

- ❺ Les **préconisations de développement** ont donc ici en réalité une **signification régionale**, plus que localisée au bassin versant, et les moyens d'une politique devraient être affectés et coordonnés, à ce niveau.

Quatre conditions pour le développement :

1. **La qualité de l'eau** est évidemment un terme essentiel, tant pour la conservation de la ressource que pour la qualité des environnements et de la pratique.

2. **La promotion** vis-à-vis du marché national pourra mériter des moyens accrus. Elle est certainement à concevoir et développer au niveau régional, et peut représenter un **enjeu d'image** autant qu'économique. Un plan de promotion "pêche" peut être envisagé, concernant aussi bien la zone de Guerlédan, les rivières des 3 départements, le bassin de l'Aulne, sous condition de coordination avec les points suivants.

3. **La question des hébergements** apparaît primordiale pour développer le tourisme pêche dans les zones intérieures. Deux pistes :

- le développement de quelques hébergements spécialisés, en particulier près des sites "ressources" naturels. Hôtellerie type relais Saint-Pierre, gîtes dédiés, et pour la zone du lac, opportunité d'un projet "village pêche" ;
- et surtout, une politique de développement des hébergements dans les quelques sites présentant la possibilité de fréquentations globales suffisantes par la diversité des services et des types de ressources.

4. Le développement de **produits pêche** ne pourra être que parallèle aux conditions précédentes : promotion et hébergement. Les prémices en existent.

L'action fédérale autour du lac pourra aussi permettre de préparer ce développement. Là encore, le territoire touristique de la pêche apparaît être celui de la Bretagne centrale, pour les professionnels qui voudront s'y intéresser (guides de pêche, école...), avec un réseau d'hébergements et de sites.

Comme indiqué, le potentiel touristique de développement des produits pourrait se situer de 10.000 à 20.000 journées de séjour "produits pêche", pour des dépenses de l'ordre de 0,5 à 1 millions d'euros, et la mobilisation de 200 à 400 lits touristiques.

⑥ La pratique de la pêche au coup (poissons blancs principalement) est cohérente avec la ressource, la population et la fréquentation actuelle du bassin versant.

Elle doit être préservée. Ceci ramène à la qualité de l'eau (notamment en été lors des étiages).

C'est aussi un objectif à considérer lors de l'analyse des possibilités de débarrage si elles sont envisagées.

⑦ **La pêche au saumon** pose des questions plus complexes :

1. L'existence de la ressource "saumon" peut incontestablement être un facteur d'image et de notoriété, tant pour le département que pour le bassin. De ce point de vue, **c'est plus la ressource elle-même que l'activité de pêche qui est importante**, témoignant de la qualité du milieu notamment.

2. La pêche au saumon a elle-même un marché, national et international, intéressant et porteur de retombées économiques. Les exemples irlandais, écossais, canadiens le montrent, mais on est loin, sur l'Aulne, de pouvoir développer un tel marché de la pêche touristique. La pêche la plus intéressante (printemps) est celle où la ressource est la plus problématique.

La stratégie apparaissant raisonnable serait de limiter, voire d'interdire la pêche des saumons de printemps et de développer des politiques de pérennisation de la ressource avant de penser développer l'économie touristique et les produits associés.

3. Le potentiel touristique lié au saumon est un potentiel de long terme et sous condition de ressource. Les hypothèses de son développement et les chiffres de l'enjeu n'ont pas de sens sans ces conditions.

Le choix de redéveloppement de la ressource "saumon" ne peut et ne doit sans doute pas être justifié par le seul critère économique de la pêche touristique dont l'horizon dépasse les termes habituels de planification économique (10-15 ans). Il s'agit bien de reconquête de qualité des milieux, de conservation d'un patrimoine faunistique et social.

4. Les termes techniques de cette reconquête ne sont pas de la compétence de cette étude : amélioration des passes, débarrage, partiel ou total, diminution des pollutions, etc... Mais la gestion cohérente de la pratique de pêche apparaît nécessaire à la justification des efforts correspondants.

4. LES ACTIVITÉS NAUTIQUES ET FLUVIALES

4.1. RAPPEL DES ACTIVITÉS ET DES TERRITOIRES CONCERNÉS.

- ❶ **La plaisance** intéresse l'étude principalement pour les possibilités de plaisance fluviale sur l'Aulne. Ceci concerne en particulier les plaisanciers de la rade, auxquels il sera fait référence.

Par ailleurs, les activités plaisancières en rade de Brest et dans les communes littorales du périmètre du SAGE sont repérées dans l'annexe sur les activités maritimes.

- ❷ **Le tourisme fluvial** est analysé dans ses composantes professionnelles : locations de bateaux fluviaux, activités des bateaux à passagers.
- ❸ **Les activités nautiques légères**, canoë-kayak et aviron, existent à la fois dans les centres et clubs de pratique, et sous forme de randonnée.

Ces trois types d'activités concernent l'itinéraire navigable, de Port Launay à Port de Carhaix, et quelques sites spécifiques de pratique du canoë.

4.2. LA PLAISANCE.

4.2.1. LES FLOTTES CONCERNÉES.

La plaisance en rade de Brest utilise les ports de plaisance, et les mouillages organisés.

Un seul grand port de plaisance est équipé de pontons : le Moulin Blanc à Brest, avec 1.300 places en 2003 (Camaret n'est pas inclus dans la rade).

Le recensement des petits ports et des mouillages organisés fait par Nautisme en Finistère (NEF) en 2003 pour la préparation du schéma plaisance du Finistère indique 1976 mouillages sur corps-morts (entre Plougonvelin, Landerneau, et Châteaulin).

Le recensement NEF évalue entre 500 et 1.000 le nombre de mouillages non déclarés existant dans l'ensemble de la rade.

La capacité globale d'accueil à flot est ainsi en 2003 de l'ordre de 4.000 places.

Les corps-morts correspondent à un bateau.

Au port du Moulin Blanc, pour 1300 places, environ 1.100 bateaux, sous contrats annuels, 100 places réservées au passage, 100 places d'usages divers, dont des contrats de plus courte durée. Le nombre de bateaux "résidents" dans la rade est donc bien de l'ordre de 4.000.

On peut observer au **Moulin Blanc** 476 bateaux de +8 m sur 1.107 contrats annuels et 421 bateaux de 6 à 8 m soit environ 900 bateaux > 6 m.

Dans les petits ports et mouillages, 80 % environ des bateaux sont de petites tailles (< 6 m). Dans les 20 % de +6 m, la quasi-totalité est dans la tranche 6-8 m.

Il faut aussi penser aux nombreux bateaux qui utilisent les cales de mise à l'eau, avec chariots ou remorques, mais qui sont eux aussi de petite taille (< 6 m).

Ainsi, sur l'ensemble de la rade de Brest :

- environ 4.000 bateaux à flot (été) + petits bateaux transportables ;
- de l'ordre de **1.440 bateaux de +6 m** (900 au Moulin Blanc, 540 dans les mouillages = 20 % de 1976 + 750 non déclarés) ;
- pas plus de **500 bateaux de +8 m** (Moulin Blanc + quelques unités), qui sont les bateaux habitables.

Parmi les bateaux habitables du Moulin Blanc, les voiliers représentent une très grande majorité des bateaux de +8 m, plus de 80 %. Pour les bateaux de 6 à 8 m, la proportion de bateaux à moteur est plus importante, environ 45 % du total de la catégorie.

Ceci signifie que le **potentiel de venue de bateaux de plaisance de la rade de Brest sur l'Aulne canalisée** est assez limité.

Il concerne en effet principalement les **bateaux habitables à moteur**, bateaux de +8 m, soit 100 unités, et une partie des bateaux plus petits, disons 200 bateaux à moteurs de 6 à 8 m, **soit 300 unités au total**.

Les voiliers ne peuvent remonter au-delà du pont de Châteaulin. Ils peuvent cependant venir jusqu'au pont, à proximité du centre ville, et en tous cas à Port Launay.

Les bateaux extérieurs qui visitent la rade de Brest, et font pour la quasi-totalité escale au Moulin Blanc, ont un effectif variant entre 1.000 et 1.500, pour 3.000 à 4.500 nuitées au port. Ce sont en très grande majorité des voiliers.

4.2.2. LES TRAFICS ACTUELS.

Le passage observé à Guily-Glaz est de l'ordre de 1.000 par an, 500 dans chaque sens.

Ce trafic s'arrête majoritairement à Port Launay (visite de Châteaulin, restaurants, remontée intéressante, paysages de l'embouchure), et concerne la flotte de la rade et certains visiteurs (britanniques notamment).

Très peu de plaisanciers remontent au-delà, **quelques dizaines** par an jusqu'à Châteauneuf du Faou ou en amont.

L'impact de ces trafics est donc relativement limité. La remontée à Châteaulin / Port Launay pour 1 à 2 nuits va correspondre à des dépenses locales pour une partie des bateaux, de l'ordre de 150 € dans 50 % des cas, soit environ 40.000 € (restaurants).

Les quelques croisières fluviales peuvent s'estimer à 6 jours sur le canal, de l'ordre de 300 € de dépenses locales, pour 50 bateaux : 15.000 € / an actuellement.

4.2.3. LES TRAFICS POTENTIELS.

Le trajet maritime jusqu'à Port Launay pourrait être beaucoup plus fréquenté, comme c'est le cas dans de nombreux estuaires, à Dinan (30 km de Saint-Malo sur la Rance, 1 écluse), à Redon (1 écluse, un port), par exemple.

Mais l'accueil n'est pas réellement organisé à Port Launay, et difficile dans Châteaulin. Il n'y a pas de port de plaisance, ni de fonctions d'hivernage (qui caractérisent aussi les ports d'estuaire).

Un frein important est donc la difficulté de laisser le bateau sans surveillance, une semaine par exemple, pour le brestois qui viendrait en week-end pour repartir le suivant.

Le potentiel d'attraction peut donc être développé, mais sous condition d'organiser la halte nautique à Port Launay, avec un service de surveillance / gardiennage, au moins saisonnier. Dans ce contexte, un doublement des venues (1.000 escales / an) apparaît aisément possible, avec organisation de l'offre de **restauration**. Aller au-delà nécessiterait un port.

Pour les **promenades et croisières fluviales en amont**, le potentiel restera limité : 300 bateaux à moteur réellement habitables en rade de Brest, et peu de visiteurs de même catégorie. Cela correspond bien aux quelques dizaines d'incursions annuelles.

Le service nécessaire à la promotion de cette croisière serait là encore un port à Châteaulin / Port Launay, avec un service de démâtage. Et encore, les voiliers aptes au tourisme fluvial sont ceux qui n'ont qu'un faible tirant d'eau.

Le trafic plaisancier en amont de Châteaulin a donc un potentiel plaisancier limité : 100 passages vers Châteauneuf apparaissent un maximum, sous conditions d'améliorer fortement l'accueil et les services à Châteaulin.

Le tirant d'eau praticable devrait être supérieur à 1 m, de l'ordre de 1,50 m si on veut attirer les voiliers démâtés.

Signalons que le phénomène de raréfaction des trafics plaisance en amont du "port de fond d'estuaire" est observable ailleurs, notamment à Dinan, et Redon. Les trafics amont en Rance et en Vilaine y décroissent brutalement, et ne sont plus le fait :

- que des bateaux de location, dont les itinéraires sont fluviaux ;
- et des bateaux en transit sur la liaison Manche - Océan, ou vers des ports d'hivernage (Guipry-Messac).

Dans le cas de l'Aulne, le transit n'existe pas et n'est pas envisageable dans le court terme. La location est examinée ci-après.

L'enjeu économique :

- **peut être significatif à Châteaulin / Port Launay** avec développement à la fois des escales (1.000) et des opportunités de dépense (100 € en moyenne par bateau), soit de l'ordre de 100.000 € / an ;
- **restera limité en amont** : 500 à 600 jours de croisières fluviales, avec peu de sites propices aux dépenses → 25.000 à 30.000 € de dépenses / an.

L'enjeu d'animation :

Le trafic plaisance peut avoir comme effet induit d'amener de l'animation sur les sites portuaires, et les rendre attractifs pour le tourisme riverain.

L'enjeu apparaît intéressant sur l'aval jusqu'à Port Launay - Châteaulin, et peut concerner aussi les haltes intermédiaires prévues par le Pays du Menez-Hom - Atlantique.

En amont, l'opportunité apparaît marginale, à l'exception de Châteauneuf où la présence de bateaux légitimera la fonction portuaire, et Pont Coblant.

Pont Triffin serait dans le même cas si un ensemble d'activités s'y développait.

4.3. LA LOCATION FLUVIALE.

4.3.1. L'ÉTAT DES LIEUX.

L'activité de location de coques d'eau en France est bien développée. Le secteur compte 1929 unités exploitées par 77 sociétés sur 124 bases de location.

Le nombre moyens de bateaux est de 15,7 par base. La période d'activité est de l'ordre de 32 semaines.

Les bateaux sont loués en moyenne 19 semaines, 15 à 16 semaines apparaissent comme le seuil assurant la rentabilité d'un métier où l'amortissement des bateaux représente une part importante du coût d'exploitation. La clientèle est largement étrangère (65 %).

Sur l'Aulne, l'activité de location est exercée par Aulne Loisirs Plaisance, avec 4 bateaux de location, et un niveau annuel de 13 semaines de location par an, en progression.

La rentabilité de cette exploitation n'apparaît acquise que par ses conditions particulières : personnel familial, utilisation de bateaux d'occasion.

Le CA développé sur les pénichettes (4) était inférieur à 50.000 € en 2002, en légère progression en 2003.

Les freins au développement de l'exploitation sont :

- la navigabilité médiocre de l'Aulne canalisée entre Châteaulin et Pont Triffin occasionne au loueur des frais d'entretien ;
- le faible linéaire utilisable, imposant des allers-retours, moins appréciés des clients que des allers simples ou boucles (développement de l'offre des loueurs avec plusieurs bases). Pour une semaine de croisière, il faudrait un linéaire minimal de 120 km ;
- la limite actuelle de la navigabilité avant Carhaix, et le nombre d'écluses en amont, qui sera toujours un problème ;
- l'absence de grands sites ou d'attraits culturels et gastronomiques comme dans les bassins concurrents.

Actuellement donc, l'importance économique du produit location s'évalue :

- à l'activité de la société (< 50.000 €)
- aux dépenses induites des plaisanciers :
50 équivalents semaines x 500 € = 25.000 € de dépenses locales
- pré et post séjours peu fréquents.

4.3.2. LES POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT.

- 1 Les professionnels nationaux de la location fluviale qui ont été consultés (Locaboat, Nicol's...) ont un avis négatif ou très réservé sur les possibilités du bassin de navigation, pour les clientèles qui sont les leurs (internationales, et nationales fidélisées), du fait des contraintes et facteurs énoncés :
 - linéaire insuffisant - AR obligatoire,
 - pas de grands arguments touristiques - territoire mal identifié - pas de vignobles ou d'à-côtés gastronomiques,
 - conditions de navigation médiocres.

- 2 Le potentiel de développement concernera des clientèles à majorité "grand ouest" (connaissance de la zone), et nécessitera une promotion forte.

Le problème du loueur sera aussi de se situer dans une offre multi régionale, pour pouvoir fidéliser ses clients en les faisant changer de zone.

Ceci signifierait pour Aulne Loisirs Plaisance (ALP) de s'intégrer dans un réseau de commercialisation. Ceci demandera sans doute aussi une modernisation / extension de la flotte.

- 3 Le potentiel de développement sera lié :
 - à l'accroissement de la flotte exploitée, et sa qualité (bateaux récents...);
 - à l'élargissement des périodes d'activité et des clientèles (promotion).

L'objectif n'est sans doute pas à rechercher dans la multiplication des loueurs, mais dans l'établissement de conditions permettant à au moins un loueur de travailler dans des conditions de bonne rentabilité : flotte plus importante (disons 10 unités), 15 semaines de location.

Ceci pour un potentiel global de l'ordre de **150 semaines**, soit 0,4 % du marché national.

Ceci n'est pas impossible du point de vue du marketing. Cela demande certainement des aides à la promotion et à l'investissement, dont la justification sera à confirmer.

L'enjeu économique d'un tel objectif correspond :

- au CA du ou des loueurs : 150.000 € / an dans ce cadre (1.000 € / semaine / bateau) ;
- aux dépenses induites (300 € pouvant évoluer vers 400 à 500 € / semaine) : 60.000 € / an

+ l'animation engendrée sur les sites d'escale.

- 4 Les conditions d'un tel développement, outre la modification des conditions d'investissement et de promotion, qui sont actuellement des facteurs de blocage, sont aussi techniques : remise en état de la rivière, et allongement du parcours.
- 5 La question de l'éventualité du rétablissement de la liaison vers Pontivy par Guerlédan a été posée à la Région. Ceci peut être imaginé comme devant modifier complètement le contexte :
 - soit si cela permettait le développement de trafics de transit,
 - soit si cela permettait de développer la location.

Sur le premier point, le diagnostic peut être réservé : la longueur et le nombre d'écluses des trajets Redon - Brest, ou Lorient - Brest, et le fait que l'Iroise n'est pas une destination de croisière, font que le transit plaisancier concernera essentiellement les passionnés de croisière fluviale, et non ceux recherchant une navigation plus courte ou plus sûre, donc un nombre réduit de bateaux.

Pour le deuxième point, le potentiel qui paraîtrait très intéressant serait le rétablissement de la liaison Carhaix - Guerlédan, par la Grande Tranchée de Glomel. Du point de vue touristique, Guerlédan est un site qui peut être vendu, et l'ensemble Châteaulin - Guerlédan deviendrait plausible, sous réserve du développement de l'offre de services (restaurants).

Mais deux problèmes majeurs :

- évidemment l'investissement nécessaire à la remise en état, à la gestion et l'entretien du canal ;
- le nombre considérable d'écluses, dans la partie Pont Triffin - Glomel.

Or on s'aperçoit que si les loueurs fluviaux apprécient certains sites éclusiers comme spectaculaires (Hédé en Bretagne, Fontseranes sur le canal du Midi...), la manœuvre de trop d'écluses devient fastidieuse, et les canaux présentant trop de dénivelés enregistrent des baisses parfois dramatiques de fréquentation.

Un tel projet de développement vers Guerlédan méritera donc, s'il était envisagé, d'être préalablement testé auprès des loueurs d'audience nationale ou multirégionale, pour en établir la validité commerciale, et justifier l'investissement requis.

4.3.3. CONCLUSIONS.

- ❶ Le développement de l'activité de la location fluviale se heurte à des problèmes importants : linéaire utilisable court (AR obligatoires), absence de grands arguments touristiques, identification faible de la zone comme bassin de navigation.
- ❷ La situation du loueur actuel est fragile. Conditions de rentabilité limitées, donc faibles possibilités d'investissement.
- ❸ Le produit ne correspondra à une clientèle nationale qu'avec insertion dans un réseau adapté, et les standards de qualité sont à revoir.
- ❹ L'attraction de nouveaux loueurs n'apparaît pas facile. Elle poserait des problèmes majeurs au loueur actuel.
- ❺ Un développement important, tel qu'envisagé comme objectif, ne sera possible qu'avec intervention des collectivités (Région, Département...), au niveau de la promotion et de l'investissement.

4.4. LES BATEAUX À PASSAGERS.

4.4.1. ACTIVITÉS EXISTANTES.

Un seul bateau à passagers opère sur le bassin de l'Aulne, celui d'Aulne Plaisance Loisirs.

Bateau de 50 places - CA de l'ordre de 20.000 € pour environ 3.000 passagers.

L'activité en elle-même ne présenterait pas de caractère de rentabilité si elle n'était pas associée à de l'accueil de groupes et de la restauration sur le site d'accueil de la Société.

La clientèle est largement locale (habitants ou touristes en séjour), ou groupes en excursion dans le département.

4.4.2. LES CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ.

Les bateaux à passagers représentent en France un des aspects importants du tourisme fluvial.

187 sociétés exploitent 303 bateaux à passagers pour 45.000 places à bord, et transportent près de 10.000.000 de passagers / an (Observatoire du Tourisme Fluvial - 2002).

En Bretagne, l'activité est beaucoup plus réduite (Vilaine, Rance, Aulne) et concerne moins de 50.000 passagers.

Il faut dans ce marché distinguer en effet les sociétés exploitant des bateaux de grande capacité ("Bateaux mouches" à Paris, Lyon, Strasbourg), des sociétés exploitant 1 ou 2 bateaux de petite capacité.

Pour ces dernières, la clientèle française représente la majorité (80 % des clients).

En Bretagne, le pourcentage de clientèle nationale dépasse 90 %.

On distingue dans ce marché :

- **les bateaux avec restauration à bord**, dont la prestation peut être assez longue (2 à 4 h, plus pour les soirées), et le niveau de recette par passager élevé (20 à 50 € / passager) ;
- **les bateaux promenade** sans restauration à bord. Les sorties sont plus courtes (1 à 2 h de navigation), éventuellement ponctuées d'arrêts pour visite de sites intéressants. Niveau de recettes par passager plus faible (5 à 10 €) selon prestations.

Les seuils de rentabilité se situent vers 3.000 passagers / an en restauration, et 10.000 en promenade.

Le marché des bateaux à passagers est donc **très dépendant de la fréquentation des sites de départ** (pour les bateaux promenade) et dépendant de la **clientèle de grande proximité** pour les restaurants.

4.4.3. LES POTENTIELS SUR LE BASSIN DE L'AULNE.

Du point de vue des sites fluviaux :

- **L'embouchure de l'Aulne** présente des caractéristiques intéressantes, entre Landévennec et Châteaulin, et une clientèle de grande proximité qui pourrait correspondre à un bateau promenade, de préférence avec restauration. En fait, l'offre pourrait concerner l'Est de la rade de Brest (avec Plougastel) et différents itinéraires.
- **Le lac Saint-Michel** pourrait voir fonctionner un petit bateau (propulsion électrique) si une capacité d'accueil et d'hébergement se développe à proximité (condition nécessaire, mais non suffisante).

Il est clair que le classement en grand lac intérieur s'associe à la protection de l'avifaune et des questions sont déjà levées à ce sujet pour la pratique de la pêche en bateau.

Ceci renvoie à une double discussion :

- le développement des activités de pêche "touristique" sur le lac ne sera réellement crédible qu'avec développement d'hébergements, dont la rentabilisation passe par l'élargissement des systèmes de loisirs et de découverte ;
- dans ce registre, la demande de "navigation" apparaîtra inéluctable.

L'idée avancée ici sera donc de considérer l'opportunité "navigation", dans les formes cohérentes avec le milieu (propulsion, nuisance), comme partie intégrante d'un projet, dont la faisabilité reste par ailleurs à démontrer.

- **Châteauneuf du Faou** correspond bien à un site d'animation où la promenade fluviale peut se vendre (week-ends et vacances). L'offre actuelle d'ALP inclut de fait une forme de restauration.

Au-delà de ces sites, le développement d'une offre de promenade pourrait se concevoir, à long terme, au départ de Châteaulin ou Pont-Coblant, ou au départ de Pont Triffin, seulement si des projets cohérents de développement des fréquentations (hébergements, loisirs, équipements d'accueil) permettent effectivement d'en faire des lieux attractifs, avec des niveaux de fréquentation suffisants pour les seuils indiqués (3.000 / 10.000).

4.4.4. ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DES POTENTIALITÉS.

Bateau à passagers - restauration sur l'Aulne maritime et la rade de Brest : 4.000 sorties passagers x 25 € = 100.000 € / an. Clientèle locale / grande proximité (Brest - Quimper).

Lac Saint-Michel : pour mémoire, selon projet global.

Châteauneuf du Faou : bateau à passagers + restauration - potentiel 100.000 € avec animation du site.

4.4.5. CONDITIONS TECHNIQUES.

Accès Port Launay (Châteaulin optionnel).

Navigabilité autour de Châteauneuf.

Lac Saint-Michel : ouvrage d'accostage adapté aux variations de niveau.

4.5. BILAN SUR LE TOURISME FLUVIAL.

Les ordres de grandeurs économiques sont les suivants :

Activités	Activités actuelles	Potentiels de développement	Conditions
Plaisance fluviale individuelle	500 passages x 2 sens à Guily-Glaz : 40.000 €	1.000 escales Port Launay : 100.000 € / an	Accueil organisé + animation
	Quelques dizaines en amont de Châteaulin : 15.000 € / an	En amont : 500 à 600 jours 25 à 35.000 € / an	Promotion croisière fluviale. Accueil / gardiennage bateaux
Location fluviale	4 bateaux x 13 semaines. Impact 75.000 € / an (loueur + dépenses)	10 bateaux et développement fréquentation : 210.000 €	Conditions fortes de promotion, aides à l'investissement et accords de distribution
Bateaux à passagers	1 : 3.000 passages : 20.000 € / an (+ restauration à terre)	2 bateaux : 200.000 € / an si restauration	Initiatives privées. Animation et promotion des sites de départ.
Ensemble	Actuellement, activités : 150.000 €, 200.000 € avec restauration ALP	De 500.000 à 600.000 €	Conditions d'aides à valider selon initiatives et projets.

Le potentiel de développement correspond à un triplement des activités, mais dans des conditions d'aides publiques qui resteront effectivement à valider.

5. ACTIVITÉS NAUTIQUES LÉGÈRES

5.1. LE CANOË-KAYAK.

5.1.1. INTRODUCTION.

La pratique du canoë-kayak comprend deux types d'activités :

- la pratique en eau vive
- la pratique en eau calme.

Elle se limite, sur le bassin versant, à la pratique en eau calme.

L'activité en eau calme se pratique sous plusieurs formes :

- sous forme de séances, pour des scolaires par exemple, sur un ou plusieurs jours,
- sous forme de randonnées, organisées sur plusieurs jours, sur plusieurs biefs.

La randonnée peut s'effectuer (non exhaustivement) entre Le Port de Carhaix et Landévennec, ou entre Glomel et le barrage de Guerlédan. Elle nécessite, à certains points de passage au bord de la voie d'eau, services, restauration et hébergement.

5.1.2. ÉTAT ACTUEL

Trois clubs pratiquent l'activité sur des biefs du Canal :

- le Kayak Club Kastellin,
- le Club Nautique de Pleyben,
- l'ULAMIR Aulne à Châteauneuf et Carhaix.

Le Kayak Club de Carhaix exerce son activité sur l'Hyères et sur la partie du Canal située de part et d'autre du bief de partage de Glomel.

Les activités peuvent être séparées en deux types :

- les activités sportives, concernant des adhérents à l'année,
- les activités de loisirs sous forme de séances hebdomadaires, de stages encadrés, associés ou non à d'autres activités.

Certains pratiquants du canoë-kayak de loisir possèdent leur propre embarcation. Il s'agit en particulier des personnes faisant des sorties familiales.

Il est également possible pour cette clientèle de louer un engin à la demi-journée ou à la journée.

Les pratiques actuelles sur le département

Dans le Finistère il existe 796 licenciés dans des clubs adhérents à la Fédération, qui constituent le "noyau dur" des randonneurs Finistériens. 150 licenciés se trouvent sur le bassin versant.

Les usagers des rivières pratiqueraient indifféremment l'activité sur rivière et sur mer. Ce n'est pas le cas actuellement des pratiquants du kayak de mer.

Le nombre total de pratiquants est difficile à déterminer sur le département. L'estimation globale est de 15 000 personnes pratiquant plus ou moins régulièrement l'activité sur le 29, hors scolaires, dont 10 000 à travers des activités de loisir dans les clubs.

Par ailleurs, 15000 scolaires ont effectué des séances de kayak sur le Finistère en 2001.

Les principaux sites de pratique sur le bassin versant

L'activité en eau calme se pratique sur les biefs de :

- Port-Launay-Châteaulin
- Saint Thoïs et Penn ar Pont en Châteauneuf,
- Pont Coblant en Pleyben,
- l'Hyères aux alentours de Carhaix
- Glomel, en limite de bassin versant.

L'activité en eau de mer se pratique épisodiquement sur l'Aulne maritime.

L'activité en eau vive se pratique un peu sur la Douffine, intra-bassin versant, mais surtout à l'extérieur, aux Roches du Diable, sur l'Ellé, sur l'Isole, sur le Stangala et sur l'Elorn.

Fréquentation du bassin de l'Aulne

La fréquentation des individuels possédant leur propre matériel représente quelques milliers de sorties par an (évaluation des clubs).

La location est proposée sur Pont-Coblant, Penn ar Pont, et à Glomel, hors bassin versant. Cette activité, pour l'instant peu développée, pourrait l'être à certaines conditions. Sur les Côtes d'Armor, hors bassin versant, se développent des produits comprenant la location d'un canoë, entre Glomel et le barrage de Guerlédan.

Les clubs proposent une activité qui se déroule entre avril et fin septembre, hors sportif. Selon les clubs, l'activité est ouverte à tous, sous diverses formules et conditions financières, ou uniquement réservée aux adhérents.

Les clubs de Pleyben, Châteauneuf et Carhaix, proposent des activités avec hébergement sur semaine ou week-end, souvent couplées à d'autres activités lorsqu'il s'agit de jeunes (tir à l'arc, parcours d'orientation, VTT, accro branche, etc). Quels que soient les groupes, les activités s'exercent essentiellement par demi-journées.

On ne comptabilisera pas les activités du kayak-Club de Carhaix, dans les activités canoë-kayak du bassin versant. En effet, elles s'exercent, pour le hors sportif, à l'extérieur de la zone.

Il y a plus de 3500 personnes qui ont pratiqué le kayak à Pleyben ou Châteauneuf du Faou sur 2002, sur des activités de journées ou pour des séjours. Ces associations gèrent leur propre hébergement en gîte.

Globalement, pour les clubs concernés, cette pratique génère actuellement un peu moins de 200 000 euros de chiffre d'affaires. L'hébergement génère pour sa part une centaine de milliers d'euros.

Origine des clientèles

L'ensemble du Finistère, un peu Rennes et la région parisienne, mais :

- surtout Quimper et Brest pour Pleyben et Châteauneuf
- également Saint-Brieuc, Lorient, Vannes pour Glomel.

Importance du canal de Nantes à Brest

Le canal est essentiel dans le dispositif Finistérien du Canoë-kayak. C'est en effet le principal lieu de pratique de l'activité en eau calme. Le canal pourrait également se prêter à la randonnée, mais il se trouve qu'entre Pont Triffin et Châteaulin, celui-ci n'est pas équipé en dispositifs de franchissement satisfaisants.

Il est difficile, en certains endroits, d'escalader le halage à partir de la voie d'eau. Par ailleurs, les dispositifs mixtes de franchissement pour les bateaux et les saumons sont inadaptés au canoë-kayak. Ceux-ci sont abîmés lors du passage sur le béton.

La randonnée est actuellement négligeable sur cette partie du canal à cause de ces difficultés de franchissement, alors que 50 randonneurs à la semaine sont comptabilisés hors bassin versant entre Glomel et le barrage de Guerlédan.

5.1.3. CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ.

Environnement

Comme pour les autres activités, le développement du canoë-kayak est conditionné par certains aménagements et par une communication adaptée concernant l'ensemble du territoire.

Il n'existe plus aujourd'hui de conflit avec les pêcheurs. Au contraire, il se développe à Pleyben un début d'activité de pêche à partir d'un canoë.

L'installation de glissières devrait être envisagée en cas de conservation et d'aménagement des barrages et des passes. Cependant, la randonnée a peu de chance de prendre de l'ampleur sur cette partie du canal. Les Côtes d'Armor et la partie maritime de l'Aulne présentent plus d'attrait.

Une menace sérieuse concerne actuellement le canoë-kayak, c'est la pollution de l'eau d'origine agricole. Plusieurs séances ont dû être annulées à Pleyben, à cause d'une qualité de l'eau considérée comme dangereuse, et 5 fois en 2003 à cause d'odeurs pestilentielles liées au lisier.

Par ailleurs, les conditions paraissent actuellement réunies pour un développement de cyanobactéries, qui condamnerait toute activité sur la voie d'eau, et à terme, sur les rives.

Aménagement du canal

D'après les clubs, le débarrage total condamnerait cette activité sur le canal. L'Aulne débarrée ne présenterait pas forcément d'intérêt sur toutes ses parties. Dans ce scénario, les clubs du canal fermeraient leur porte, 4 emplois temps plein et une dizaine d'emplois saisonniers disparaîtraient. Ceci demanderait cependant vérification, par étude des lignes d'eau et des débits résultant du scénario de débarrage et des dispositifs mis en place, le débarrage pouvant favoriser à l'inverse des pratiques de randonnées.

Conditions marketing de développement

Comme pour toute activité de tourisme et de loisir pratiquée sur le territoire du bassin versant de l'Aulne, un développement suppose que l'on communique sur le territoire et l'ensemble de ses atouts.

Cette communication doit se développer autour des thèmes forts et communicables du territoire, le patrimoine construit, le patrimoine naturel, le patrimoine culturel.

Le développement de la randonnée passe par l'offre de produits, en particulier de séjours, avec des durées allant du week-end à la semaine. Cependant, le canal entre Carhaix et Châteaulin n'est pas l'endroit stratégique pour la développer.

On peut cependant penser que cette zone peut être une zone de transition entre les Côtes d'Armor et Landévennec, ce qui suppose que l'on utilise les hébergements de Châteauneuf et de Pleyben. Cependant, ceux-ci ne sont pas adaptés à une clientèle aisée étrangère.

Un événement annuel est organisé par le Kayak Club de Carhaix sur le secteur des Côtes d'Armor, il réunit 500 participants. Pour la partie Carhaix Châteaulin, il s'agira surtout de s'associer à des événements de promotion du canal.

5.1.4. PERSPECTIVES.

Sur la zone Carhaix - Châteaulin, le canoë-kayak garde donc principalement un potentiel d'initiation et de loisir, associé aux clubs, et le caractère d'une des activités associées aux séjours à proximité (ULAMIR).

Les sites de Port Launay - Châteaulin, Pont Coblant, et Penn ar Pont à Châteauneuf peuvent voir se développer sensiblement ces activités, dans le cadre de programme d'animation de ces sites, qui sont parmi les sites touristiques notables du bassin versant.

Pont Triffin pourrait avoir aussi des possibilités analogues, si un projet de même nature s'y développait, mais il n'existe pas de structure porteuse actuellement.

La randonnée nautique n'apparaît pas très porteuse, du fait des conditions d'équipement et de l'environnement.

Elle pourrait effectivement se développer sur l'Aulne maritime (kayak de mer) en liaison avec la rade.

L'enveloppe économique de ces développements, par rapport à l'évaluation actuelle (300.000 € hébergements associés inclus) ne devrait pas dépasser 500.000 €.

5.2. L'AVIRON.

5.2.1. L'EXISTANT.

La pratique de l'aviron est avant tout maritime dans le Finistère. Il existe 16 clubs sur le département et seulement 2 clubs de rivière (Châteaulin, Quimper), faute de plan d'eau.

La pratique de l'aviron se limite, sur le bassin versant, au bief de Port-Launay-Châteaulin et à quelques incursions sur l'Aulne maritime avec des bateaux d'aviron de mer (Yoles Virus).

La pratique comprend une partie qui concerne l'aviron sportif et de compétition, et une partie d'aviron-loisir.

En matière d'aviron sportif, Châteaulin est actuellement la base départementale.

L'activité de loisir est en développement, et ne concerne pour l'instant que :

- quelques adhérents venant pratiquer leur activité en fin de semaine
- quelques bivouacs avec des jeunes, sur l'Aulne maritime, et quelques stages.

L'activité avec les scolaires ne démarre pas vraiment. L'activité de location est impossible, vu les conditions draconiennes de sécurité.

L'activité sportive est difficile à maintenir, parce que les centres de compétition sont éloignés.

Le nombre d'adhérents est cependant en progression :

- 35 en 2002
- 80 en 2003.

Sur les 80, 30 sont des adhérents sportifs, et 50 adhèrent pour pratiquer une activité de loisir de fin de semaine.

Les adhérents-loisirs représentent actuellement des cotisations de 2 250 euros, dont une partie est reversée à la Fédération. Le potentiel est faible et ne représente, au tarif actuel, que 4 500 euros.

Les scolaires n'ont engendré qu'un CA de 1000 euros, les bivouacs et stages, 10 000 euros.

5.2.2. CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT.

Le potentiel tournerait aux alentours de 150 adhérents, mais on constate, au niveau fédéral, une difficulté à maintenir les licenciés-loisir sur plusieurs années. 30% ne renouvellent pas. Il est probable que l'activité est trop sévère et exigeante pour l'époque.

Un des problèmes est constitué par le bief trop court. Une solution de développement pourrait être le développement de l'aviron de mer, mais la pratique est limitée :

- par la marée,
- par la difficulté d'embarquer à Guily-Glaz (embarcadère, cale et ponton dangereux et inadapté à l'aviron).

Malgré une promotion auprès des entreprises et des centres de loisirs, il y a actuellement peu de retour, et cela, malgré l'achat d'un bateau adapté. Les bivouacs ne collent pas forcément à l'imaginaire des enfants actuels, et il y a des difficultés à les développer.

L'activité yole traditionnelle aurait pu faire augmenter :

- le nombre d'adhérents,
- la notoriété du club,

mais le virage n'a pas été pris à l'époque où l'activité était subventionnée.

Par ailleurs, les tarifs de l'aviron loisir semblent extrêmement bas, dévalorisant ainsi l'activité lors de la communication du club.

5.2.3. POTENTIELS.

Comme pour le kayak (de mer) sur l'Aulne maritime, l'aviron de mer pourrait se développer, mais seulement si le club se trouvait dans une situation différente, au niveau de la demande, et des moyens.

L'aviron de mer de loisirs pourrait être inclus dans un projet d'animation au départ de l'Aulne maritime.

Mais pour l'aviron fluvial, le potentiel restera étroit, lié à l'exigence de ce sport : niveau actuel d'activité : 13.000 €. Potentiel < 50.000 €.

5.3. RÉCAPITULATION - ACTIVITÉS NAUTIQUES LÉGÈRES.

Activités	Niveaux actuels	Potentils de développement	Conditions
CANOË-KAYAK	3.500 personnes dans les centres et les clubs 300.000 € de dépenses (hébergementements inclus) location peu développée très peu de randonnée	Canal peu favorable Développement initiation et loisirs possible, avec locations Potentiels jusqu'à 500.000 € dépenses / an	Maintien des plans d'eau Développement et animation des sites riverains Scénario alternatif de débarrage pas apprécié par les clubs changerait la nature du produit
AVIRON	1 club (Châteaulin : 80 membres) Dépenses avec stages et loisirs < 20.000 €	Aviron fluvial : potentiel faible < 50.000 € Aviron maritime : impact modeste	Maintien du plan d'eau fluvial Base et ponton en zone maritime

6. LES ACTIVITÉS DE RANDONNÉES

6.1. LES ACTIVITÉS PÉDESTRES.

6.1.1. INTRODUCTION.

La pratique de la randonnée pédestre est multiple, mais elle est en expansion sous toutes ses formes, en Europe, en France et en Bretagne.

C'est une des activités les plus accessibles, puisqu'elle demande, dans ses versions les plus basiques, un équipement minimum, soit des bonnes chaussures. C'est un loisir pratiqué, par conséquent, par tous, en particulier aux seniors (+ de 50 ans), sur certains types de randonnées.

Elle se pratique sous plusieurs formes :

- la promenade familiale, sur des circuits généralement courts, autour d'un site remarquable ou d'un lieu de restauration ;
- la randonnée à la journée, organisée ou non, destinée à des adultes sur des circuits en boucle, plus ou moins longs selon l'expertise des pratiquants ;
- la randonnée organisée sur plusieurs jours sur des circuits (ex : GR) , nécessitant services, restauration et hébergement.

6.1.2. QUELQUES DONNÉES SUR LE MARCHÉ NATIONAL².

Deux labels pour les circuits, attribués par la FFRP :

- les GR (grandes randonnées) - circuits de plusieurs jours
- les PR (petites randonnées) - à la journée

avec des conditions de balisage et de signalétique.

13 % des Français randonnent, plus ou moins épisodiquement, sur PR et GR, soit 5,6 millions de personnes.

La typologie établie distingue :

Les vrais randonneurs :

Les passionnés
Les curieux - découverte de sites
Les solitaires
Les randonneurs en famille

Les promeneurs :

Les promeneurs du dimanche
Les opportunistes, occasionnels
Les novices

Dans les vrais randonneurs, la randonnée justifie des déplacements et des séjours avec choix des parcours et des sites, qu'elle soit pratiquée en étapes (gîtes) ou à partir d'un site de résidence.

Les promeneurs pratiquent occasionnellement, au cours de sorties avec des amis, ou de la famille.

Au-delà des 13 % de randonneurs assidus ou occasionnels, les circuits de promenade intéressent la quasi-totalité de la population, en tous cas des familles et adultes, pour des sorties plus courtes de 1 à 5 km.

Dans le département, et à partir des ratios nationaux, il existerait environ :

- 3.000 randonneurs de grande randonnée (opinion des clubs)
- environ 80 à 100.000 randonneurs (10 à 13 % de la population), dans un ensemble de 200.000 promeneurs.

À noter qu'il existe 1.720 licenciés dans les clubs de la FFRP, qui constituent le noyau dur des randonneurs finistériens.

Les principaux sites de pratique de la randonnée

Comme les autres activités touristiques et de loisirs, la randonnée et la promenade se pratiquent sur des circuits articulés autour de centres touristiques comportant hébergement, restauration, services.

Comme on peut s'y attendre dans le Finistère, 80% des randonneurs pratiquent leur activité sur le littoral :

- c'est en effet la principale zone touristique du territoire,
- les sites y sont grandioses (Cap Sizun, Menez-Hom, Pointe Saint Mathieu, Ouessant),
- les sentiers de douaniers bien entretenus.

20 % de l'activité s'exerce sur l'intérieur, en particulier sur le bassin versant de l'Hyères et de l'Aulne, Côtes d'Armor comprises.

Les principaux **centres touristiques** autour desquels s'articulent ces activités sont, dans le bassin versant :

- Châteaulin, sous-préfecture du Finistère, centre de l'Aulne Maritime,
- Pleyben et Châteauneuf-du-Faou aux abords des crêtes des Montagnes Noires et du Canal,

² Source cahier AFIT - La randonnée pédestre - 1998

- Carhaix (8000 habitants), entre canal, Montagnes Noires et Monts d'Arrée,
- Huelgoat, centre de la zone du lac de Brennilis.

La destination la plus courue en terme de promenade et de randonnée est actuellement comprise sur le territoire du Parc Naturel Régional d'Armorique.

En ce qui concerne le bassin versant de l'Aulne, les destinations-phares des randonneurs sont :

- les deux rives de l'Aulne Maritime (Rosnoën, Dinéault, le Ménez-Hom, Landévennec) sur lesquelles les chemins de randonnées ne suivent pas les rives,
- le tour du Lac de Brennilis, avec la Montagne Saint-Michel et Huelgoat qui possède de nombreux et anciens circuits de promenade et de petite randonnée,
- dans une moindre mesure le versant nord de la Montagne noire (Roc de Toullaéron, aujourd'hui inaccessible, Roc'h an Tan, Trévarez).

Fréquentation

Elle est forcément difficile à évaluer, surtout dans chacune de ses formes. Il est en effet difficile de savoir le type de randonnée que pratique la personne qui va être sujette au comptage sur un chemin.

La "randonnée" (en fait la promenade), familiale ou non, pratiquée comme loisir au cours de visites ou de séjours est la première demande en terme d'activité dans les Offices de Tourisme et Syndicats d'initiative de Châteaulin, Pleyben, Châteauneuf, Carhaix, Huelgoat. (entre 60 et 80% des demandes, selon les offices du tourisme, avec la "rando" vélo).

La deuxième demande sur ces Offices de Tourisme est constituée par la demande en visite d'éléments du patrimoine, monumental et naturel. Ces deux demandes constituent, de fait, le positionnement marketing du territoire par rapport aux clientèles touristiques extérieures.

Des comptages ont été effectués par le PNRA sur la partie maritime de l'Aulne et sur le tour du lac de Brennilis, au cours des années précédentes. Ils ont respectivement donné autour de 12 000 personnes à Rosnoën et 6 000 personnes sur Brennilis. Cependant, il s'agissait autant de promeneurs que de randonneurs.

On peut aussi avoir des indications sur le Parc d'Armorique à partir de la vente des topoguides.

86.800 topoguides ont été vendus depuis 10 ans, avec une moyenne annuelle de 12.000 par an. Ceci correspondrait à une population estimée de 150 à 200.000 marcheurs / promeneurs sur le parc, dont $\frac{3}{4}$ de promeneurs et $\frac{1}{4}$ de randonneurs.

La vente des guides se répartit ainsi, avec l'ancienneté des ouvrages :

Guide	Nombre	Date édition
Pays de Morlaix - Mont d'Arrée et Trégor	9774	Avant 1994
Chemin des phares - Brest - Portsall	9115	Avant 1994
Tour des Monts d'Arrée et Crozon	7136	2000
Pointe du Raz - Cap Sizun	10505	1997
Côte de Cornouaille	16356	1996
Pays de Ménez-Hom Atlantique	13777	1998
Pays Bigouden et de Douarnenez	9641	1999
Pays d'Iroise	7787	1999
Le PNRA	1683	2003

Les chiffres de vente montrent l'importance du littoral, mais aussi celle des Monts d'Arrée.

Parmi les personnes pratiquant la marche occasionnellement, la plupart ne pratique qu'une à deux fois par an.

Les randonneurs sont majoritairement des randonneurs à la journée, et effectuent plusieurs sorties par an. Les randonneurs sur plusieurs jours, très minoritaires effectuent ces randonnées sur des durées variables, semaine, mid-week, week-end.

Selon la Fédération Française de Randonnées Pédestres (FFRP), compte tenu du fait que le territoire du PNRA ne recouvre que partiellement celui du bassin versant de l'Aulne, on peut retenir les mêmes chiffres pour ce dernier secteur.

Origine

Sur la zone du Lac Saint-Michel et épisodiquement sur d'autres sites du bassin versant, une association proposant des randonnées guidées et à thème a réuni plus de 4200 personnes. Celles-ci viennent :

- de la zone du bassin versant où elles sont en villégiature,
- des zones côtières finistériennes et morbihannaises, des Côtes d'Armor jusqu'à une ligne Vannes - Saint-Brieuc.

Cette fréquentation est cohérente avec les autres données de fréquentation fournies par les offices du tourisme des cinq pôles.

La zone du canal de Nantes à Brest

Selon le Président de la FFRP, le canal n'est pas, en tant que tel, un enjeu majeur pour la randonnée pédestre.

Peu de personnes l'empruntent pour une randonnée suivant le linéaire, certaines parties du parcours étant trop monotones pour les randonneurs qui aiment généralement la diversité, avec des chemins comportant plus de dénivelé ou plus de virages.

Il est actuellement emprunté sur certaines de ses parties comme itinéraire de liaison entre deux parties d'itinéraire pour les randonneurs qui effectuent cette activité sur plusieurs jours.

Il fait, par ailleurs, partie intégrante de Circuits de Petite Randonnée ou de promenades locales autour des points de fixation du tourisme du bassin versant, essentiellement Châteaulin, Penn-ar-Pont et Pont-Coblant.

La fréquentation y serait donc assez faible (50 000 personnes à l'année, toutes pratiques confondues, sur l'ensemble du canal), sauf sur les halages, aux abords immédiats des sites remarquables de la voie d'eau.

6.1.4. L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DES PRATIQUES DE RANDONNÉES.

Elle est évidemment très incertaine, les structures des dépenses étant différentes selon les activités :

- promenades,
- randonnées,
- grandes randonnées avec étapes.

Les promeneurs représentent la majorité des personnes. Ils ne dépensent pas plus quand ils se promènent, les dépenses correspondant à leur consommation habituelle (population permanente) ou de vacances : restauration, transport, hébergement, etc...

Les dépenses sont incluses dans les dépenses du tourisme vert telles qu'elles ont été estimées en phase 1.

Mais la promenade amène à localiser une partie de ces dépenses dans la zone de promenade : quelques achats, la restauration.

Il n'y a pas création d'activité spécifique, mais pour partie déplacement de consommation.

Les promeneurs étant peu mobiles, ces délocalisations seront relativement faibles, mais concentrées sur les sites de promenade offrant des services.

Les randonneurs à la journée s'inscrivent dans la même logique, mais avec deux différences :

- leur motivation favorise des déplacements plus importants, donc des dépenses de déplacements et restauration plus importantes ;
- par ailleurs, ils sont les consommateurs des randonnées organisées et accompagnées, dont le CA est de l'ordre de 50.000 à 60.000 € sur le bassin versant (5 à 6.000 personnes).

Les grands randonneurs ont des consommations nouvelles spécifiques correspondant à leur activité : hébergements (gîtes, hôtels...), restauration, déplacements, avec des budgets journaliers conséquents (60 à 100 € / jour).

Les gîtes d'étape (15) recensés dans la zone correspondent ainsi à un chiffre d'affaires de 200.000 € / an. Cela dit, cette activité n'est pas exclusivement liée à la randonnée, et leur utilisation concerne plus largement le tourisme "vert".

Il faut noter enfin le poids de quelques événements, les randonnées festives pouvant attirer beaucoup de monde.

Le "Tro Ménez Arrée" a réuni 7.000 personnes / jour, pour des dépenses évaluées entre 300.000 et 400.000 €.

Sur ces différentes bases, on peut proposer les estimations suivantes :

Fréquentations de la zone SAGE :

- 120 à 160.000 promeneurs / randonneurs occasionnels..... 200.000 sorties
- 30 à 40.000 marcheurs réguliers 200.000 sorties
- randonneurs à étapes, événements 20 à 30.000 sorties

Estimation des dépenses délocalisées zone SAGE :

- promeneurs : 30 % des sorties - environ 7,5 €.. 450 000 €
(restaurants, commerces...hors hébergements, transports)
 - marcheurs réguliers : 30 % des sorties
environ 15 € (dont randos guidées)..... 900 000 €
 - grande randonnée : 30.000 x 100 €..... 300 000 €
(avec partie du CA des gîtes)
 - événements 300 000 €
-
- **ENSEMBLE, de l'ordre de 2 000 000 €**

6.1.5. CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT DE LA RANDONNÉE SUR LE BASSIN DE L'AULNE.

- ❶ **Pour la grande randonnée**, le marché national est relativement étroit, mais actif (150.000 à 200.000 grands randonneurs).

La première condition pour les attirer est de faire connaître les sites de grande randonnée pour les placer dans les **sites de références**. Ce sont en France majoritairement des sites de montagne, de littoral, de vallées, avec des caractéristiques naturelles spectaculaires.

La zone des Monts d'Arrée, le Ménez-Hom, la Montagne Noire, peuvent figurer dans ces sites de références, directement ou par l'intermédiaire du Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA).

Ceci nécessitera plus de communication, ou une notoriété événementielle.

La deuxième condition tient aux possibilités d'organisation des randonnées, et notamment à la disponibilité des **hébergements**. Les gîtes sont peu nombreux, saisonniers, souvent occupés par du tourisme de court séjour plutôt que par des randonneurs.

L'offre de produits spécifiques (TO spécialisés, guide) pourra se développer réellement avec ces bases.

② **Pour les marcheurs - randonneurs** à la journée, le bassin versant dispose d'un potentiel intéressant, et diversifié :

- les grands sites naturels précédents (Monts d'Arrée, Montagne Noire, lac Saint-Michel...),
- la vallée de l'Aulne,
- les sentiers littoraux,
- le patrimoine culturel.

Les conditions de développement concernent bien entendu :

- l'organisation des circuits PR, qui est déjà cependant largement faite, moins peut être du côté du Pays d'Accueil Touristique (PAT) du Centre Bretagne, faute de moyens ;
- l'information et la communication sur ces circuits, en particulier au niveau des Offices de Tourisme ;

mais aussi :

- la promotion des **sites de départ et de services**, c'est-à-dire les lieux où le randonneur, notamment vacancier et amateur de randonnées en étoile autour d'un hébergement de vacance ou de week-end, va trouver les services et loisirs complémentaires nécessaires : hébergements, restauration, accueil et information, etc...
- le développement **d'événements** peut être un moyen très efficace pour promouvoir à la fois la randonnée PR et les zones de randonnées, vis-à-vis des clientèles de grande proximité. Les événements doivent comporter des contenus d'animation, dans la rando elle-même, et le soir. Ils s'organisent aussi en fonction des services d'accueil et notamment d'hébergement, ce qui renvoie au point précédent.

③ L'attraction des **promeneurs** correspond à des sites où on trouve à la fois des parcours courts, faciles, identifiés, et l'ensemble des services motivant la venue à la demi-journée ou journée (restaurant, aire de pique-nique, site culturel, visite, etc...).

Ceci attire donc l'attention sur l'intérêt de ce type de circuits au départ des sites d'attraction de la zone : Penn ar Pont ou Châteauneuf du Faou, Châteaulin - Port Lannay, Pont Coblant, Huelgoat, et peut être à l'avenir un site comme Pont Triffin.

④ **Conditions d'environnement.**

Le développement de cette activité est conditionné par l'obtention de certaines conditions d'exercice de l'activité, et par une communication adaptée concernant l'ensemble du territoire.

La première condition d'exercice de la randonnée pédestre, lorsque les pratiquants seront plus nombreux, sera de limiter les points de rencontre entre marcheurs, cyclistes et chevaux. Le fait de leur faire emprunter les mêmes itinéraires, crée en cas de plus forte fréquentation un contexte dissuasif par rapport à l'activité, surtout lorsque se produisent certains "comportements limites" de la part de certains randonneurs et promeneurs.

Le canal, à ce propos peut constituer un point de friction entre les différentes activités. Une organisation attribuant par exemple, le contre halage aux chevaux et aux randonneurs et le halage au cyclistes, avec des passerelles ou franchissements situés à des nœuds viaires, pourrait contribuer à réduire les tensions entre les différentes pratiques.

Il faut également prendre en compte la difficulté d'ouvrir et de maintenir des chemins en état, au sens des critères de la FFRP, critères retenus pour l'établissement des Plans Départementaux d'Itinéraires de Randonnées (PDIPR).

Les chemins n'empruntent pas systématiquement des voies publiques (routes et chemins communaux). Ils passent par endroits, et parfois sur une assez longue distance, sur des terrains privés. Il faut dans ce cas, obtenir l'accord durable du propriétaire pour le passage des randonneurs, et se porter garant de leur correction. Cet accord de gré à gré peut être à tout moment remis en cause en cas de mécontentement ou de changement du propriétaire.

Par ailleurs, le coût d'ouverture d'un chemin stabilisé est élevé (800 euros au km). Cela dissuade certaines communes de se lancer dans l'aventure, surtout que l'entretien reste par la suite, la plupart du temps à leur charge.

Cette contrainte aboutit actuellement à ce que le réseau de chemins agréés, et pouvant faire l'objet d'une inscription aux PDIPR n'est pas suffisamment élevé sur le territoire du Pays d'Accueil Touristique (PAT) Centre Bretagne pour justifier de l'obtention d'un topoguide.

Enfin, la randonnée s'effectuant sur plusieurs jours demandera à terme, une amélioration des conditions d'hébergement. Peu de gîtes sont adaptés à cette activité, soit qu'ils ne présentent pas une qualité de services suffisante, soit qu'il soit difficile d'y réserver, ceux-ci étant occupés par des groupes en séjour.

⑤ Aménagement du canal

Quels que soient les aménagements futurs dont sera par la suite objet la voie d'eau, l'activité de randonnée pédestre ne devrait pas en souffrir.

Soit le site est pas ou peu modifié, et les conditions actuelles sont conservées dans leur ensemble ou en grande partie, soit la rivière et ses berges ne sont plus entretenues, et la randonnée pédestre trouvera des solutions de substitution à l'utilisation du halage pour les circuits.

Quels que soient les aménagements projetés, il est souhaitable de conserver les halages en état autour d'un certain nombre de points remarquables dont les abords de Châteaulin, Pont-Coblant en Pleyben et Penn-ar-Pont en Château-neuf-du-Faou.

⑥ Développement des produits.

Des initiatives existent déjà, comme les randonnées accompagnées et/ou thématiques organisées par l'association ADDES à Botmeur.

Cela dit, le développement de produits ciblés (randos avec guides), de circuits avec hébergements organisés distribuables par les TO spécialistes nécessite le développement des capacités d'accueil et d'hébergements.

On retrouve la problématique classique de la rentabilité de ces capacités, qui nécessite promotion et commercialisation, et de l'existence des capacités, sans laquelle la promotion est inefficace.

Ceci renvoie explicitement :

- aux territoires à promouvoir à l'extérieur et à l'identification réelle des sites, pour les GR et PR notamment ;
- à l'organisation et la promotion des sites de promenade auprès de la clientèle de grande proximité.

6.1.6. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES.

La demande apparaît de toutes façons croissante. La marche est de plus en plus fortement recommandée pour la santé (et gratuite). Les produits et les événements se vendent bien lorsqu'ils existent.

La randonnée est un axe prioritaire du PNRA et c'est effectivement une perspective positive.

- Le CA des gîtes et produits GR et celui des événements pourrait assez facilement doubler à 10 ans, aux conditions de développement des capacités d'accueil indiquées.

- Le développement des activités PR (à la journée) est à considérer au niveau des urbains de grande proximité, dans des actions de communication ciblées (Brest, Quimper, Lorient, Morlaix, Lannion...) et au niveau d'animations événementielles dans les structures locales. Là aussi, des développements significatifs peuvent être enregistrés, facilitant le développement des structures d'accueil : + 50 à 100 % ?

- Pour la promenade, l'avenir dépendra des efforts globaux d'attractivité et d'animation dans les **sites d'accueil et de services** actuels, ou qui pourront se crédibiliser avec une palette d'offre suffisante sur un site de qualité.

Là encore, des développements de 50 à 100 % sont plausibles à 10 ans.

L'estimatif, très incertain, de 2 millions d'euros de dépenses locales liées à la randonnée pourrait ainsi croître entre 3 et 4 millions à 10 ans.

6.2. LES ACTIVITÉS CYCLISTES.

6.2.1. L'ÉTAT ACTUEL.

La pratique de la randonnée cycliste est multiforme, à l'instar de ce qui existe dans le domaine pédestre. Elle dépend des possibilités du cycle et des supports utilisés, stades, chemins ou asphalte. C'est une activité en développement au niveau mondial.

La France possède une culture vélocipédique particulière, en raison d'un historique spécifique de l'engin, très lié à son utilisation sportive dans notre pays. C'est dans le Finistère sur le bassin versant qu'a lieu annuellement le Grand Prix de Châteaulin, un des critériums les plus anciens, où s'illustrèrent la plupart des grands champions, dont Bobet, Merckx et Hinault.

La France possède également un parc VTT beaucoup plus important que dans l'ensemble des autres pays, puisqu'il surclasse en nombre et en vente toutes les autres sortes de vélos.

La pratique du vélo peut prendre plusieurs formes :

- la promenade familiale, en boucle, sur des circuits généralement courts, autour d'un centre de tourisme, d'un site remarquable ou d'un lieu de restauration ;
- la randonnée à la journée, organisée ou non, destinée à des adultes sur des circuits en boucle, plus ou moins longs selon l'expertise des pratiquants ;
- la randonnée organisée sur plusieurs jours nécessitant services, restauration et hébergement, plutôt réservée à des cyclistes aguerris ou cyclo-touristes.

La promenade de type familiale peut se pratiquer sur tout type d'engin plutôt sur des routes et chemins stabilisés et, si possible sécurisés. La randonnée à la journée empruntera plus facilement des chemins moins entretenus et un VTT ou VTC peut, selon les circuits, se révéler nécessaire. La location de vélos est possible pour pratiquer ces deux activités.

La rando cyclotourisme intéresse une clientèle bien particulière de cyclotouristes, possédant leur propre matériel, un vélo route type course transformé. Ils se concentrent pour des évènements, type Paris - Brest - Paris, ou Ronan Pensec). Cette catégorie ne concerne une clientèle de loisir qu'individuellement. La pratique n'entraîne pas pour ces personnes sur place, de dépenses liées à l'activité.

Les pratiques actuelles sur le département

La randonnée et la promenade réunissent 20 millions de propriétaires de vélo en France (1 personne sur 3). 10 Millions d'entre eux sont des pratiquants déclarés (réguliers ou occasionnels), et 2 millions sont des pratiquants assidus.

En Finistère, on compte 3.000 licenciés, on évalue à 10.000 les pratiquants sportifs, dont 7.000 non licenciés (cyclotourisme, VTT).

Le nombre de pratiquants de loisir, promenade et randonnée, serait de l'ordre de 30.000 assidus, et de 140.000 pratiquants selon les ratios nationaux.

Les mêmes ratios s'appliquent aux Côtes d'Armor, où l'on doit trouver environ 20.000 assidus et près de 100.000 pratiquants.

Les sites de pratiques dépendent des activités.

Les sportifs et les cyclotouristes constituent une clientèle particulière qui pratique sur route, seuls ou en groupes constitués.

Les passionnés du VTT pratiquent sur des sites particuliers, stades ou circuits présentant les caractéristiques recherchées : dénivelés notamment, et des conditions d'exclusivité pour la sécurité. Il s'agit d'un segment particulier de clientèle, comme les cavaliers de concours hippiques (zone Monts d'Arrée, Ménez-Hom, Montagne Noire).

Il existe aussi une vingtaine de circuits VTT ou de cyclo découverte, sur des chemins à faible circulation, s'adressant à une clientèle plus large de vélo sports loisirs et de découverte du patrimoine.

Sinon, la promenade à vélo s'exerce principalement autour des centres de ressource du bassin versant :

- Châteaulin, Pleyben, Châteauneuf du Faou, Carhaix, Huelgoat, Callac,
- et autour des sites remarquables, montagne Saint-Michel, lac de Brennilis...

Les fréquentations

Elles sont très difficiles à évaluer :

- pour les cyclotouristes, il n'existe pas d'hébergements ni de structures d'accueil particulièrement dédiés à cette activité. Les structures sportives estiment à 5 à 6.000 les randonneurs venant sur le bassin de l'Aulne, moitié finistériens, moitié costarmoricains ou morbihannais ;
- pour les promeneurs à vélo, aucun comptage n'existe. La pratique est certainement inférieure à la promenade pédestre, sans doute quelques dizaines de milliers de journées sur les circuits VTT, de l'ordre de 50.000 à 100.000 journées pour les promenades sur les sites de loisir et de tourisme.

Le canal est notamment utilisé pour la promenade (VTC), par les clientèles familiales, sur des itinéraires de halage bien sécurisés.

On peut louer des vélos (Pont Coblant, Penn ar Pont seulement).

Il existe quelques randonneurs (100 à 200 par an) sur l'itinéraire du Canal de Nort-sur-Erdre à Châteaulin, en totalité ou en partie. Mais cette pratique reste relativement minoritaire pour l'instant.

Le halage est pressenti pour supporter une des composantes de l'itinéraire européen Véloroute Voie Verte. Mais, simultanément, le Conseil Général souhaiterait développer un itinéraire sur l'ancienne voie de chemin de fer Carhaix - Châteaulin.

6.2.2. LA SIGNIFICATION ÉCONOMIQUE DE L'ACTIVITÉ.

Les activités de randonnées des cyclotouristes entraînent quelques dépenses de déplacement et de restauration, pour les non locaux.

5 à 6.000 cyclistes - 15 à 20.000 journées avec dépenses - 200 à 300.000 € sans doute de dépenses locales - difficilement localisables (variété des parcours).

Les pratiquants du VTT sportif dépensent peu, pratiquant sur des zones isolées, en large autonomie, sauf dans le cadre d'événements. L'impact actuel est sans doute limité (100.000 € ?).

Les activités de promenade correspondent, comme pour la randonnée pédestre, à une délocalisation des dépenses de restauration et de loisirs sur les sites concernés. En prenant des ratios analogues à ceux de la randonnée pédestre : 30 % de 100.000 sorties x 7,5 € = environ 200.000 €.

L'impact global sur les dépenses locales serait ainsi de l'ordre de 500.000 € / an, avec une forte incertitude sur cette réalité.

6.2.3. CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ.

Environnement

Il est conditionné par l'obtention de certaines conditions d'exercice de l'activité, et par une communication adaptée concernant l'ensemble du territoire.

Ici aussi, il est nécessaire de limiter les points de friction entre cette activité les marcheurs et les équestres. La plus grosse difficulté actuelle est la cohabitation entre cyclistes et chevaux. Il est donc important de pouvoir séparer l'exercice de ces deux activités en particulier sur le canal. Une autre difficulté, actuellement en cours de solution est la présence de voitures de pêcheurs stationnées sur le halage.

Trois voies longent la voie d'eau :

- le halage
- le contre-halage
- l'ancienne voie de chemin de fer Carhaix-Crozon.

En fonction de l'aménagement actuel et futur de la voie d'eau, des passerelles sont à prévoir pour franchir le canal.

Aménagement du canal

Un débarrage de la voie d'eau pourrait avoir des conséquences sur cette activité, s'il était décidé, concomitamment, de laisser les berges sans entretien.

Quels que soient les aménagements projetés, il est souhaitable de conserver les halages en état autour d'un certain nombre de points remarquables dont les abords de Châteaulin, Pont-Coblant en Pleyben et Penn-ar-Pont en Châteauneuf-du-Faou.

Aux endroits où ceux-ci ne seraient pas conservés, des itinéraires de remplacement devraient être impérativement trouvés, afin de ne pas interrompre le cheminement Nort sur Erdre-Châteaulin.

Organisation des circuits

Il est difficile de parler d'un développement de la promenade et de la rando cycliste d'une manière indifférenciée. Chaque segment de clientèle doit être traité séparément, d'une manière plus nécessaire encore que pour d'autres activités.

Le vélo, en tant qu'activité de promenade pratiquée au cours d'un séjour, ne nécessite pas d'aménagements particuliers, si ce n'est des circuits de proximité et de découverte du patrimoine ne présentant pas trop de dénivelé.

Le vélo randonnée seul ou en groupe demande des itinéraires balisés passant :

- dans des endroits remarquables,
- présentant des lieux de restauration et de services (en particulier aux vélos).

La Fédération met au point actuellement plusieurs itinéraires de randonnée permanente alternant sites de visites, patrimoine construit et naturel, restauration et hébergement. Ces itinéraires sont destinés à servir de base à des produits.

Le vélo sportif VTT et route demande des circuits spéciaux. Le spécialiste du VTT demandera un itinéraire avec une partie de celui-ci suffisamment technique. On peut trouver ce type de circuit par exemple sur Huelgoat. Le vélo sportif route emprunte des itinéraires déjà mis au point par la Fédération, mais plus longs et pouvant comporter plus de difficultés que les itinéraires de promenade.

Évènements

Le développement de l'activité, en particulier VTT peut passer par le développement d'évènements sur un grand week-end, autour d'une ville qui possède des capacités d'hébergement suffisantes. Un tel événement est actuellement organisé sur Huelgoat, qui est sûrement le lieu qui se prête le mieux à cette pratique.

La manifestation Roc'h des Monts d'Arrée propose 7 circuits de sportif à familial, pouvant être adaptés à des enfants à partir de 8 ans. Pour les non-cyclistes, il existe également une rando pédestre. Cette manifestation a réuni en 2003 un peu moins de 3000 participants. La croissance de la participation est régulière depuis 1998.

6.2.4. PERSPECTIVES.

L'enjeu de développement des activités cyclistes concernera :

- **un créneau spécifique d'animation sportive** autour du VTT, sur le marché breton, dans les zones dénivelées.

Potentiel, quelques milliers de pratiquants externes - 10.000 journées de séjour avec prestations (hébergement, repas, services...) - enjeu de l'ordre de +300.000 €. Pourrait être renforcé par une politique événementielle ;

- le créneau de la **randonnée cyclotouriste** n'est pas dépendant d'aménagements. Il peut être lui aussi stimulé par des actions événementielles. Enjeu de l'ordre de +100 à 200.000 €.

Le vélo intéresse sinon directement la fréquentation et l'animation des **sites de promenades familiales**, et notamment des sites sécurisés : utilisation de tronçons de voies vertes, halages, anciennes voies ferrées, à proximité des lieux d'accueil (restauration), de services (location de vélos) et de découverte (sites intéressants).

À ce niveau, + 50 à + 100 % des fréquentations actuelles sont possibles. Enjeu de + 200.000 €.

Globalement, l'impact économique du cyclisme de loisir pourrait doubler sur la zone et atteindre le million d'euros / an.

6.3. ACTIVITÉS ÉQUESTRES.

La randonnée équestre, dont les pratiquants sont appelés "cavaliers d'extérieur", trouve dans le territoire du bassin versant un terrain idéal d'exercice de ce sport. Si la structure du territoire convient à la pratique d'un tel sport-loisir, de nombreuses incertitudes sur son développement éventuel persistent.

6.3.1. ÉTAT ACTUEL.

Il existe en fait trois sortes de cavaliers :

- Les cavaliers montant en manège pour une activité de loisirs, c'est l'activité classique qui consiste à "faire du cheval" dans le langage courant. Cette activité, hors la monte en carrière, comprend également le plus souvent des sorties accompagnées pour une heure à une heure et demie. Ces cavaliers peuvent être des clientèles pour des randonnées, s'ils sont très encadrés, si l'hébergement est de qualité et les périodes à cheval pas trop intensives.
- Les cavaliers sportifs, dont le but est de pratiquer les concours hippiques, concours complet, dressage, saut d'obstacle.
- Les cavaliers d'extérieur, qui la plupart du temps possèdent leurs propres chevaux ou les louent, et qui sont capables de randonner, la plupart du temps sans être accompagnés sur un territoire.

Les deux premiers groupes sont reçus dans les centres équestres.

La randonnée équestre est surtout le fait du troisième groupe.

Les pratiques actuelles sur le département

La randonnée équestre compte 500 000 cavaliers d'extérieur sur la France, groupe comprenant autant les gens qui montent occasionnellement que les cavaliers aguerris qui montent tous les jours.

Sur le département :

- 600 licenciés dans des clubs pratiquent l'équitation sportive (entraînement, concours) ;
- les cavaliers d'extérieur sont au nombre de 7000, comprenant les pratiquants des chevaux attelés.

Les principaux sites de pratique de la randonnée

Comme les autres activités touristiques et de loisirs, la pratique de la randonnée et de la promenade se pratique sur des circuits articulés autour d'hébergements spécialisés comportant hébergement, restauration, services.

Dans le département, les cavaliers d'extérieur pratiquent leur activité à la fois sur la côte et sur l'espace intérieur du département.

Les cavaliers étant majoritairement d'origine urbaine sur le département, la pratique de la promenade à la journée s'articule en hiver sur les espaces côtiers peu éloignés des deux métropoles finistériennes. C'est aux alentours de ces deux villes que se situent la plupart des centres équestres tournés vers cette activité.

Les cavaliers n'utilisent en randonnée que les secteurs les plus sauvages des zones littorales (Iroise, Saint Mathieu, Cap Sizun), l'hébergement du cavalier et du cheval ainsi que la circulation estivale pouvant être problématiques en saison sur la côte.

Conséquemment, le territoire du bassin versant des deux départements constitue une zone privilégiée de développement pour cette activité. Le bassin versant comporte sur le Finistère presque la moitié (14) des 33 hébergements relais du département, autour desquels s'articulent les activités de randonnées équestres sur le territoire. Dans ces 14 hébergements relais, il y a 6 centres équestres³ qui offrent des prestations diversifiées.

Sur le bassin versant de l'Aulne, les zones de randonnées équestres de prédilection sont constituées par des espaces limites :

- les crêtes des monts d'Arrée et tour du Lac de Brennilis
- les sommets de la Montagne Noire.

L'ensemble des itinéraires départementaux est répertorié sous le nom d'Equibreizh qui fait l'objet d'un Topoguide.

Sans qu'on puisse le savoir avec certitude, une bonne moitié des cavaliers pratique au moins une fois par an cette activité sur le territoire du bassin versant de l'Aulne.

La fréquentation extérieure, bien qu'elle soit promotionnée par le Comité Départemental du Tourisme Équestre, à travers l'accompagnement des groupes dans leur choix d'itinéraire et d'hébergement, reste pour l'instant relativement limitée.

A cause d'un certain nombre d'imperfections, dont souffre le territoire dans différents domaines conditionnant cette activité⁴, le comité se borne à répondre aux demandes, sans réellement faire de promotion, sauf sur son site Internet où l'information est complète et de grande qualité. Ce site propose des itinéraires en étoile à partir d'un établissement fournissant hébergement et chevaux.

La zone du canal de Nantes à Brest

Selon le Président du Comité, la partie finistérienne du Canal de Nantes à Brest n'est pas essentielle parmi les sites dignes d'intérêt, dans le domaine de la randonnée équestre départementale.

³ Centres équestres : Châteaulin, la Feuillée, Brasparts, Carhaix, Plonevez du Faou, Plouyé.

⁴ Voir, plus loin, les "conditions de développement"

Ce n'est pas forcément le cas de la partie Côte d'Armor, entre Glomel et le Barrage de Guerlédan.

Par contre, les bords du Canal sont utilisés par les cavaliers, essentiellement comme parcours de liaison entre les différentes zones remarquables.

L'itinéraire Equibreizh l'emprunte aux alentours des principaux centres touristiques: Châteaulin, Pleyben, Châteauneuf-du-Faou, et sur l'arrivée au Port de Carhaix.

6.3.2. FRÉQUENTATIONS ET ÉVALUATION ÉCONOMIQUE.

Sur les 7.000 cavaliers d'extérieur du Finistère, l'estimation pour le bassin de l'Aulne est de 3.000 à 4.000 cavaliers, auxquels s'ajoutent environ 1.000 cavaliers venant d'autres départements.

Les 3.000 à 4.000 cavaliers résidents dépensent de l'ordre de 2 millions d'euros pour leur pratique, la location et l'entretien des chevaux, principalement dans les centres équestres, et en randonnée, dans les gîtes équestres.

Les cavaliers venant de l'extérieur (1.000) en randonnées organisées correspondent à environ 500.000 €.

Les autres activités locales des centres équestres manèges, services, correspondent environ à 500.000 €.

Soit une évaluation globale de l'activité équestre de 3 millions d'euros, cette activité ayant la caractéristique de passer par des structures spécialisées.

6.3.3. CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ.

Environnement

Le développement de la randonnée équestre dépend de certaines conditions d'exercice de l'activité. L'obtention de celles-ci pourrait permettre une communication adaptée promotionnant des produits qui ne demandent qu'à exister.

Des conditions nécessaires d'exercice de la randonnée équestre existent :

- trouver tous les soirs **l'hébergement** et la restauration pour à la fois l'homme et le cheval, ainsi que la possibilité d'accéder à d'autres services (sellerie, maréchalerie) ;
- disposer d'un chemin adapté est la deuxième condition d'exercice de la randonnée.

L'hébergement est actuellement le point faible de l'activité, d'autant plus que la situation s'est apparemment dégradée parce que :

- des gîtes communaux, dédiés à la randonnée, ont été détournés de leur utilisation d'origine, en particulier comme support d'autres activités de plein air ;
- beaucoup de gîtes privés ont, soit changé de propriétaire, soit de destination, soit de capacité à accueillir les chevaux par récupération de terrains par des agriculteurs contigus.

Il est donc quelquefois hasardeux d'organiser des randos sur plusieurs jours.

La situation suivante s'est plusieurs fois présentée: une arrivée au bivouac du soir sans possibilité de l'organiser à l'endroit prévu, et une recherche en urgence d'un autre point de chute. Il va sans dire que de telles conditions ne permettent pas de monter des produits fiables.

Les chemins doivent être adaptés aux chevaux. En effet, ceux-ci défoncent les chemins non stabilisés avec leurs sabots, ce qui rend la cohabitation avec marcheurs ou vélos problématique.

Par ailleurs, les chemins ne doivent pas comporter de trous dans lesquels les chevaux risquent de se casser un membre.

Le halage n'intéresse pas les cavaliers qui lui préfèrent le contre halage sur lequel ne surgissent pas des vélos pouvant inquiéter les montures. Les problèmes de ce contre halage sont de deux sortes :

- les trous de ragondins, dangereux pour les chevaux,
- les arbres bûcheronnés couchés bouchant le chemin,
- le manque de possibilité de franchissement entre les principaux ponts.

Le canal, peut constituer un point de conflit entre cavaliers et autres activités avec vélos ou ânes (ces derniers effraient les chevaux).

Une organisation attribuant les deux côtés du canal aux différentes activités selon leur degré de compatibilité améliorerait les choses.

L'exploitation pour une catégorie de randonneurs, de l'ancienne voie de chemin de fer Carhaix-Châteaulin améliorerait également les choses.

Aménagement du canal

Quels que soient les aménagements futurs dont sera par la suite objet la voie d'eau, l'activité de randonnée équestre ne souffrira pas de la situation :

- si les berges continuent à être entretenues,
- si des solutions alternatives au passage au bord du canal sont mises en place.

Marketing et promotion

Le territoire du bassin de l'Aulne, comme d'autres zones du Finistère et des Côtes d'Armor, présente des caractéristiques à priori très favorables au développement des randonnées équestres : existence des centres équestres, faibles densités de population, intérêt des sites, possibilités d'itinéraires.

Et l'activité présente un intérêt économique évident (par rapport à la randonnée pédestre ou cycliste) : nécessité de services, dépenses plus élevées, clientèle aisées...

L'activité pourrait être promue et faire l'objet d'actions de distribution. Ceci suppose au préalable de réduire les incertitudes en matière de chemins, et de fiabiliser l'offre d'hébergements.

C'est dans ce contexte que les produits pourront être développés, et qu'une communication sera efficace.

Le développement pourra aussi s'appuyer sur des événements bien communiqués.

6.3.4. ENJEUX ÉCONOMIQUES.

L'activité locale des centres équestres et des cavaliers finistériens peut bien sûr se développer en interne, notamment via l'amélioration des structures.

L'enjeu important de développement sera lié à l'élargissement des clientèles de randonnée : activité des centres et des gîtes équestres. Le marché national (et international) est assez porteur.

L'enjeu peut concerner :

- 3 à 3,5 millions d'euros de prestations locales (+20 à +40 % sur 10 ans de ce marché spécifique) ;
- 1 à 1,5 millions d'euros sur le marché externe "randonnées" (doublement ou triplement).

Il s'agit bien d'un enjeu, dont le caractère réaliste va dépendre de la faisabilité de développement des hébergements.

6.4. RÉCAPITULATION - ACTIVITÉS DE RANDONNÉES.

Activités	Niveaux actuels	Potentiels de développement	Conditions
RANDONNÉES PÉDESTRES	500.000 sorties ou plus dépenses évaluées : 2.000.000 € / an ?	+ 50 à 100 % sur l'activité et les dépenses associées	Animation des sites riverains Grappes d'activités sur les sites
	Dont produits organisés : 250.000 €	CA "produits" x 2 ou 3	Organisation produits et promotion zone (Bretagne centrale) pour randonneurs confirmés
RANDONNÉES CYCLISTES	7.000 sportifs VTT	Créneau spécifique X 10.000 journées	Hébergements et circuits
	X 100.000 sorties familiales	+ 50 à 100 % sur l'activité	Animation des sites Voie verte et aménage- ments sécurisés
ÉQUITATION D'EXTÉRIEUR	Env. 5.000 cavaliers 3.000.000 € (centres équestres, gîtes, entre- tiens chevaux)	+ 50 % sur randonnées et accueil clientèle externe	Hébergements - circuits organisés - promotion - évé- nements

7. BILAN DES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET TOURISME

7.1. RÉCAPITULATION DES ACTIVITÉS.

Sur le périmètre du SAGE, les évaluations suivantes ont été établies pour les différentes activités de tourisme et de loisirs.

Activités	Volume actuel	Potentiels	Cibles	Conditions
Pêche saumon	450 pêcheurs 4.000 sorties 180.000 €	Scénario amélioration 8000 sorties/360000€ scénario débarrage: 9000 à 15000 sorties si ressource durable de 0.5 M€ jusqu'à 1M€/an	Pêche touristique: 3000 à 7000 sorties par an selon scénario	Qualité de l'eau Développement ressource Organisation produit
Pêche truite	Env. 5.000 pêcheurs 70.000 sorties / an env.1.500.000 €	100.000 sorties et plus jusqu'à 2.500.000 €	Pêche touristique 0,5 à 1.million € / an	Organisation - promotion hébergements
Pêche blanc	100 à 150.000 €	Doublement possible	Vacanciers en séjour	Animation sites riverains canal
Randonnées pédestres	500.000 sorties ou + Dépenses : 2.000.000 € ?	Développement de sites d'attraction (+ 50 à 100 %)	Habitants et vacanciers	Animations / événements / grappes d'activités sur sites
	Produits organisés : 250.000 €	CA produits x 2 ou 3	Randonneurs confirmés	(hébergement et promotion)
Randonnées cyclistes	7.000 sportifs VTT	Créneau spécifique X 10.000 journées	Sportifs VTT région	Hébergements / circuits
	x 100.000 sorties familiales 500.000 € ?	Développement des sites d'attraction - voie verte (+ 50 à 100 %)	Habitants et vacanciers	Animation des sites - aménagements sécurisés
Équitation d'extérieur	Env. 5.000 cavaliers 3.000.000 €	Promenades / randonnées + 50 %	Cavaliers régionaux / nationaux + 1.000.000 €	Hébergements - circuits - promotion - événements
Plaisance fluviale	500 bateaux → Châteaulin - 100.000 € maxi	Doublement (+100.000 €) 100 bateaux / an en amont → Châteauneuf	Plaisanciers rade de Brest + anglais en escale	Accueil / restauration Animation sites amont + navigabilité
Location fluviale	4 bateaux 13 semaines / an 50.000 € location +25.000 € dépenses	10 bateaux 15 semaines 150.000 € +60.000 € dépenses	Clientèle régionale majoritaire Groupes	Navigabilité Animation des sites Promotion
Bateaux à passagers	1 / 20.000 € 3.000 passagers	3 bateaux - 10 à 15.000 passages - 100 à 200.000 €	Habitants - groupes - vacanciers	Animation des sites
Canoë-kayak	3.500 sorties Centres polyvalents 300.000€ avec hebergts	Initiation / entraînement - randos limitées 500.000€?	Scolaires / vacanciers / habitants	

Globalement, l'ensemble de ces activités représente :

- entre 80 et 100.000 journées de pêche,
- de l'ordre de 700.000 journées de promenades / randonnées tous types,
- de l'ordre de 10.000 journées d'activités de plaisance et nautisme, bateau à passagers inclus.

Soit de l'ordre de 800.000 journées d'activités identifiables sur les thèmes analysés.

À ces activités identifiées, s'ajoutent, au niveau de la fréquentation de la zone pour le tourisme et les loisirs :

- au niveau des **séjours touristiques**, estimés dans la phase 1 à 1,58 millions de nuitées, les journées de séjour sans activités précises, et dont on sait quelles sont les plus nombreuses ;
- au niveau de ces séjours et des venues à la journée de résidents extérieurs, l'ensemble des motifs de promenade (auto), de découverte de sites naturels ou patrimoniaux (Trévarez - 100.000 entrées), etc...

Les chiffres d'activités ici évalués (800.000) apparaissent plausibles par rapport :

- aux calculs de fréquentation de séjour (1,58 millions de nuitées),
- aux ordres de grandeur des venues à la journées (2 millions).

7.2. HIÉRARCHIE DES RESSOURCES.

Les ressources touristiques de la zone SAGE s'organisent ainsi :

- ❶ **Le tourisme résidentiel**, en résidences secondaires, en famille, campings, gîtes, hôtellerie, concerne 1,58 millions de nuitées - 36 millions d'euros de dépenses locales.

C'est de loin la fonction dominante.

La partie littorale en est limitée (cantons de Crozon, Daoulas, le Faou), avec 8 millions d'euros.

Le tourisme majeur sur le périmètre est bien le **tourisme vert** en environnement rural.

- ❷ **Les venues à la journée** correspondent ensuite à environ 2 millions de visites mais des dépenses moindres (15 millions d'euros), pour les motifs :

- promenade, découverte, culture (dont événements - cf. Carhaix),
- loisirs actifs (randonnées, pêche...).

- ❸ Parmi ces loisirs actifs, les différentes formes de randonnées sont très majoritaires :

- randonnées pédestres et les promenades,
- promenades à vélo,
- l'activité équestre étant relativement faible numériquement mais d'une contribution économique significative.

L'ensemble des dépenses associées à ces loisirs actifs apparaît très significatif, de l'ordre de 6 millions d'euros (qui font partie des 36 +15 évalués précédemment).

Leur potentiel de développement est élevé, avec des conditions relevant de la problématique générale de la zone : déficit d'hébergements, attractivité des sites, animation et existence de services.

- ④ L'activité de pêche (truites / carnassiers) est d'importance significative, et développable sous conditions particulières.

La pêche au saumon est d'importance modeste, et son potentiel économique est un potentiel à long terme, dépendant de la ressource et des conditions d'environnement.

- ⑤ Les activités fluviales sont numériquement concentrées sur le canoë-kayak, et un bateau à passagers.

L'activité plaisancière est concentrée sur la partie maritime, et limitée du fait de l'absence de structure organisée. La location fluviale est d'importance marginale, avec de fortes contraintes.

7.3. LES PROBLÉMATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS.

- ① L'analyse des différentes activités fait apparaître un déficit de **capacités d'accueil hébergements et d'organisation de produits**.

Notamment pour les activités de randonnées, et de pêche (truite / lac). Ceci est aussi vrai pour le développement d'événements, sportifs, festifs, culturels, qui apparaissent à l'analyse dans les opportunités d'animation de la zone.

- ② **Le déficit d'hébergements et de produits** est le résultat de plusieurs problèmes classiques :

- difficultés de rentabiliser les investissements et d'équilibrer les exploitations,
- absence d'image forte, de notoriété concurrentielle du territoire, avec un **déficit d'identification**, signalé dans la phase 1,
- des territoires ruraux plutôt en voie de désertification, que les éléments jeunes ont tendance à délaisser.

Cette situation n'est pas propre au périmètre, mais à l'ensemble de la Bretagne centrale.

Les problèmes sont moindres sur le littoral.

③ Territoires touristiques et identification.

C'est une question difficile. Le territoire littoral bénéficie des images rade de Brest / presqu'île de Crozon. Le territoire intérieur lui est plus difficilement identifié au-delà des clientèles locales.

Les Monts d'Arrée, la Montagne Noire sont certainement évocateurs, mais l'identification principale est sans doute la Bretagne intérieure. On voit bien par ailleurs l'intérêt de l'association à des sites comme Guerlédan.

Si l'accueil touristique doit bien être localisé (rôle des Pays d'Accueil Touristiques), la promotion et la communication sur ces territoires pose donc question (action régionale ?).

④ Recherche et mise en valeur de sites de références.

Ceci vise à répondre à deux questions :

- construire des **images fortes** aux fins de l'identification requise, ceci en particulier au niveau des marchés nationaux, associées aux images des activités de la randonnée, de la pêche... ;
- promouvoir **des sites d'accueil** où les niveaux de fréquentation sont susceptibles de dépasser les seuils minima de rentabilité : hébergements, restauration, commerce, offre de loisirs, avec une palette d'activités suffisante.

Les images fortes de Bretagne intérieure sont ici :

- la Chapelle Saint-Michel,
- le lac de Brennilis,
- les sommets des Monts d'Arrée,
- roches et forêt du Huelgoat,
- la vallée de l'Aulne (Trévarez - Châteaulin).

Les sites d'accueil à renforcer :

- Châteaulin (aussi comme porte de la presqu'île),
- Châteauneuf - Trévarez,
- Pleyben - Pont Coblant,
- Huelgoat - Brennilis - Brasparts,
- Carhaix - Pont Triffin,
- et la liaison vers Glomel - Guerlédan.

C'est vraisemblablement sur et autour de ces sites que des projets auront des chances de réussir, l'action territoriale se complétant par **l'animation en réseau des structures décentralisées** (gîtes, auberges rurales...).

⑤ Développement du résidentiel secondaire.

Une des formes de développement touristique, très présente au niveau du littoral, et qui peut jouer un rôle décisif au niveau des territoires ruraux concernés correspond aux résidences secondaires, qui se transforment d'ailleurs souvent en résidences principales à l'âge de la retraite. Le marché des résidences secondaires va être très lié à l'offre réelle de services : facilités d'accès, services de santé, commerces, animations.

Ce sera là encore un argument important pour développer les centres de services pertinents dans la zone du bassin versant, capables d'attirer des futurs résidents, secondaires ou permanents.

7.4. LES LIAISONS DES PROBLÉMATIQUES TOURISTIQUES À LA GESTION DE L'EAU.

- ① D'une manière générale, l'activité majeure, **le tourisme vert**, est fondamentalement dépendante de la qualité de l'environnement, particulièrement pour ce tourisme attaché à la qualité de la nature et des milieux et à des loisirs d'extérieurs.

Les pollutions d'origine agricole y sont mal vécues. Une attention particulière aussi aux possibilités de baignade, limitées dans la zone.

- ② Pour les randonnées, les circuits de grande randonnée pédestre, les circuits VTT, sont peu associés à l'Aulne canalisée.

Par contre, les chemins de halage et contre halage sont fréquentés par les promeneurs, piétons, cyclistes, pêcheurs, et sur certains tronçons, cavaliers.

Leur entretien, et leur gestion est importante pour l'avenir, en particulier à proximité des sites d'accueil (Châteaulin, Châteauneuf, Pont Coblant, Pont Triffin...), où la diversité des activités doit absolument être préservée.

Pour toutes ces activités, la qualité de l'espace fluvial est également importante sur ces sites : entretien des berges, absence d'eutrophisation.

Ces activités ne seront pas a priori dépendantes de décision sur le débarrage de la rivière, dès lors que des niveaux minima préservent la qualité des sites.

- ③ **Les activités nautiques** sont évidemment sensibles à la gestion de l'Aulne canalisée.

Les niveaux de **pollution** ont déjà pu amener des problèmes et des risques importants.

Par ailleurs et comme indiqué, les opérateurs de canoë-kayak ne sont pas favorables actuellement au débarrage de la rivière, pour leurs activités d'initiation.

La plaisance et le tourisme fluvial sont sensibles à la qualité de l'eau, et évidemment plus encore aux conditions de navigabilité : tirant d'eau, fonctionnement des écluses.

- ④ **La pêche à la truite** concerne le linéaire de rivières de 1^{ère} catégorie, et est sensible à la **qualité de l'eau**.

La pêche au saumon est directement liée à la qualité de l'eau, aux débits, à la gestion des barrages et des passes, à la gestion de la ressource (captures, soutiens d'effectifs).

7.5. PÊCHE AU SAUMON ET TOURISME FLUVIAL.

Sur la question de l'incompatibilité ou non de l'usage du tourisme fluvial avec le milieu aquatique Aulne, et le développement du saumon, en fonction des politiques d'aménagement et de gestion des barrages, l'étude fournit les éléments suivants :

- ① L'analyse indique pour le **tourisme fluvial** un enjeu économique limité (150.000 à 200.000 € actuellement, potentiel 500 à 600.000 €).
 - Une partie du potentiel correspond à des bateaux à passagers : bief maritime, bief aval de Châteauneuf. Ces deux biefs ne sont pas les plus concernés par une hypothèse de débarrage.
 - L'impact d'une politique de débarrage s'exercerait directement sur la **location fluviale** et l'économie de l'opérateur existant (ALP). Noter que les 2/3 de l'activité sont réalisés de juillet à septembre.
 - L'essentiel de la plaisance fluviale s'arrête à Port Launay, et les remontées en amont se font aussi largement en été.
 - **La navigation sur l'Aulne** apparaît cependant comme un **facteur d'image important**, notamment pour les sites amonts (Pont Coblant, Châteauneuf).
- ② L'analyse montre également les limites économiques de la pêche au saumon (180.000 € actuellement) et de son développement (360.000 € jusqu'à 1 million dans les conditions les plus favorables à long terme).

Mais l'existence du saumon sur l'Aulne est certainement un enjeu écologique majeur, et pour le tourisme un facteur d'image.

Au-delà de la passion des 700 pêcheurs concernés, ce n'est pas la pêche qui apparaît justifier une politique volontariste de relance de la ressource, mais bien la **reconstitution de la ressource par elle-même**, et sa signification en matière de qualité de l'eau et des milieux.

En ce sens, l'analyse met l'accent sur les saumons de printemps, pour orienter les efforts à développer, la pêche aux castillons concernant plus de prises, mais un produit touristique de piètre qualité, et une pêche dépendant des soutiens d'effectifs.

- ③ Les choix techniques apparaissent pouvoir porter :
- soit sur le débarrage total de l'Aulne dans la partie permettant l'accès aux frayères, avec des limites à préciser concernant le maintien des berges et des quais. Scénario effectivement incompatible avec le tourisme fluvial dans la partie considérée ;
 - soit un scénario d'amélioration des passes et de gestion des débits, barrages, écluses, ou débarrage saisonnier favorisant la remontée des saumons, scénario qui pourrait préserver l'essentiel de la navigation fluviale, et qui ne pose sans doute pas les mêmes questions concernant la tenue des berges et des ouvrages.

Il conviendrait d'examiner l'efficacité relative de ces deux options, associées à une politique cohérente de gestion.

- ④ Chacun des scénarios a des conséquences financières qui resteront à chiffrer, tant par les aménagements eux-mêmes (travaux, améliorations), que pour les travaux d'entretien ou de conservation à associer (berges, quais) et qu'enfin pour compenser les pertes d'activité (ALP, ULAMIR, Aviron).

ANNEXE - Évaluation quantitative des activités maritimes en Rade de Brest

1. PLAISANCE ET PÊCHE DE LOISIR

La pratique de la plaisance est souvent liée à la pêche de loisir qui, pour certaines catégories d'usagers, est la motivation principale de l'acquisition d'un bateau (en général de petites unités : pêche promenade).

En outre, cette pratique est inégalement répartie et tend en général à se concentrer dans les zones d'abri proche des lieux de pêche et adaptés à l'implantation d'infrastructures légères, peu onéreuses, comme les mouillages sur corps-morts.

Avec ses 120 km² de plan d'eau abrité conforté par de multiples estuaires où prolifèrent de nombreuses espèces, la Rade de Brest est un milieu particulièrement favorable à la pratique de la pêche sous toutes ses formes.

1.1. ÉVALUATION DE LA FLOTTILLE ET DES PRATIQUES EN RADE DE BREST.

Contrairement aux apparences, la quantification des navires de plaisance n'est pas évidente, car elle se heurte à une mobilité des bateaux, à des variations saisonnières très importantes, ainsi qu'à des mutations de propriété difficiles à cerner, sans oublier des disparitions (destruction, obsolescence) non déclarées.

L'identification et le comptage in situ des mouillages (corps-morts + pontons) permet de contourner cette difficulté. Un récent inventaire (2003) réalisé par Nautisme en Finistère (NEF) nous donne le résultat suivant pour la Rade de Brest (limites = du Dellec à la Pointe des Espagnols) :

	Officiels	Non déclarés
Mouillages sur corps-morts	1976	De 500 (hypothèse 1) à 1000 (hypothèse 2)
Mouillages sur pontons	1300	

Soit un total de 3.776 à 4.276 places de port et mouillages.

Sachant qu'au port du Moulin Blanc, les 1.300 places de port correspondent à 1.107 contrats annuels, à l'accueil de l'escale (bateaux externes) et à quelques 200 contrats de courte durée, on peut estimer à environ 4.000 le nombre de bateaux naviguant l'été en rade de Brest à partir des ports et mouillages (hors visiteurs).

À ces 4.000 bateaux, il faut ajouter :

- les bateaux transportables qui utilisent les cales de mises à l'eau
- quelques bateaux mouillant sur ancre en été.

1.2. CARACTÉRISTIQUES DE LA FLOTTE DE PLAISANCE (2003).

Pour les bateaux stationnés à flot, on dispose des évaluations suivantes :

	-6 m	6-8 m	8-10 m	10-12 m	+12 m	Ensemble
Moulin Blanc	210	421	299	133	44	1107
Mouillages organisés	1561	395	20	-	-	1976
Mouillages sauvages	(600)	(150)	-	-	-	(750)
Ensemble	2371	966	319	133	44	3833
%	62 %	25 %	8,5 %	3,5 %	1 %	100 %

Dans cet ensemble, ne figurent pas les bateaux en contrats saisonniers au Moulin Blanc, qui complètent à 4.000 l'évaluation de la flotte stationnée à flot.

Sur l'ensemble de cette flotte, la répartition en % calculée ci-dessus pourrait être appliquée.

Pour les bateaux de -6 m, la grande majorité correspond à des bateaux à moteur. Le ratio en Bretagne pour ces bateaux est :

- 76 % de bateaux à moteur,
- 24 % de petits voiliers.

Pour les bateaux de 6 à 8 m, la répartition voile / moteur est plus équilibrée :

- 55 % de voiliers,
- 45 % de bateaux à moteur.

Pour les bateaux de 8 à 10 m, les voiliers représentent la majorité (80 %).

Les voiliers représentent également la grande majorité des grands bateaux (+10m) en Bretagne (83 %).

Ainsi, pour la flotte de la rade de Brest, stationnée à flot l'été, et évaluée globalement à 4.000 unités, la répartition par taille et type est donc la suivante :

Longueur	-6 m	6-8 m	8-10 m	+10 m	TOTAL
%	62 %	25 %	8,5 %	4,5 %	100 %
Nombre total	2480	1000	340	180	4000
Dont moteurs	1885	450	68	31	2434
Dont voiliers	595	550	272	149	1566

À ces bateaux, s'ajoutent les petites unités utilisant les cales de mise à l'eau pour des sorties à la journée. Ces unités sont nombreuses en Bretagne et dans la rade : canots divers, pneumatiques, et concernent aussi les petits voiliers de sport (dériveurs).

Leur nombre se situe à peu près à la moitié de la flotte à flot, soit de l'ordre de 2.000 bateaux transportables en rade de Brest, dont $\frac{3}{4}$ au moins de petits bateaux à moteur.

1.3. LA PRATIQUE DE LA PÊCHE DE LOISIR.

D'après les enquêtes menées par ACT-OUEST en Bretagne sur les pratiques des plaisanciers, la pêche de loisir concerne :

- principalement les unités à moteur et environ 80 % de celles-ci ;
- une petite partie des voiliers de -8 m, ceux qui sont en fait des bateaux mixtes voile - moteur de pêche-promenade (environ 30 %) ;
- les voiliers habitables (de +8 m) pouvant pratiquer la pêche, à titre accessoire, mais avec des contextes de prises assez différents.

L'estimation du nombre de bateaux stationnant à flot et pratiquant régulièrement en pêche de loisir serait donc de l'ordre suivant :

- **bateaux à moteurs** : 1950 (80 % de 2434)
voiliers -8 m : 345 (30 % de 1145)
- ENSEMBLE environ, 2295 arrondis à **2300 unités**.

À ces bateaux s'ajoutent une partie des petites unités transportables, et notamment des 1500 canots à moteur ($\frac{3}{4}$ des 2000 unités évaluées), disons environ 1000 de ces unités.

Remarques et commentaires :

- En instantané, le nombre d'unités en activité de pêche est évidemment inférieur et dépendra entre autres :
 - de pratiques et de fréquences individuelles très variables,
 - d'une saisonnalité évidente (avec un maximum en juillet et août et pendant les week-ends),
 - de la météo,
 - des horaires de marée.
- Il s'agit d'une activité de proximité. Les plaisanciers sont en général des locaux (habitat principal ou secondaire) et un nombre non négligeable d'estivants. L'implantation des mouillages confirme cette recherche de proximité, facilitée par une morphologie du littoral de la Rade propice à la multiplication des petits sites offrant abri, profondeur et accès.
- Les espèces recherchées sont essentiellement les poissons (de fond ou pélagiques : lieu, bar, maquereau, dorade, tacaud, raie, rouget) pêchés à la ligne, au filet ou à la palangre, les crustacés (araignée, étrille, crabe) pêchés au casier, la collecte de coquillages étant réservée à la pêche à pied (qui n'exclut pas l'usage momentané d'un bateau).

- Certaines tendances récentes de la plaisance en Rade de Brest ont pu être observées récemment :
 - réduction du nombre des mouillages "sauvages" sous l'impulsion des collectivités locales (souvent à la suite de conflits d'usage) et des administrations concernées ;
 - développement des bateaux transportables (petites unités sur remorques tractées), qui provoque un regain d'intérêt pour les nombreux petits ouvrages (cales) anciens, construits autour de la Rade. L'adaptation et la capacité d'accueil de ces ouvrages n'est cependant pas sans créer de problèmes : concentration de l'usage en week-end, manque de places à terre (parkings / voitures et remorques).
- Il n'existe pas de conflit notable entre la pêche professionnelle et la plaisance et les contraintes générées par la présence et les activités de la Marine Nationale sont assez bien assumées par une population locale habituée à s'adapter à ces difficultés.
- L'application prochaine des normes environnementales à des pratiques comme le carénage posera certainement des problèmes d'adaptation d'autant plus difficiles à résoudre que le nombre de petites unités est important et que la dispersion des mouillages est très grande.

1.4. L'IMPORTANCE DE LA PÊCHE DE LOISIR.

Au niveau des prises, il n'y a évidemment pas de relevés statistiques. La Fédération des Pêcheurs Plaisanciers évalue à environ 15 kg en moyenne par pêcheur les prises annuelles, ceci témoignant en fait d'assez grandes disparités, du pêcheur occasionnel (quelques sorties, quelques kilos) au pêcheur régulier et quasi professionnel (50 à 100 sorties dans l'année, plusieurs kilos les bons jours).

Le prélèvement sur la ressource de 2300 bateaux à flot +1.000 petits canots pourrait ainsi avoisiner 50 tonnes de poisson dans l'année, sans que ce chiffre puisse être réellement validé.

L'autre aspect de la pêche de loisir correspond aux dépenses de ces plaisanciers, pour l'achat, l'entretien des bateaux, le matériel de pêche, dépenses qui alimentent les professionnels du nautisme et les coopératives maritimes.

Avec des dépenses annuelles moyennes allant de 300 € à plus de 1.000 € par an, pour le matériel de pêche, l'entretien du bateau et du moteur, hors achat de carburant, les 3.300 bateaux de pêche de loisir apportent de l'ordre de 1,5 à 2 millions d'euros d'activité dans la filière nautique, plus l'achat des bateaux, de l'ordre de 300 bateaux / an neufs, soit 0,5 à 1 million d'euros / an, 2 à 3 millions d'euros globalement.

1.5. LES POTENTIELS D'ÉVOLUTION.

1.5.1. LA PLAISANCE.

Le potentiel d'évolution de la plaisance en rade de Brest est directement lié à celui des **capacités d'accueil**, que l'on considère selon les différentes formes :

- accueil à flot dans les ports,
- accueil à flot - mouillages,
- stationnement à terre et mises à l'eau sur les cales et grèves.

Le potentiel portuaire est lié à :

- l'extension de capacité réalisée en 2004 au Moulin Blanc (140 places),
- la réalisation du projet de port du Château (600 places environ selon configuration).

Ces capacités supplémentaires, si elles sont réalisées, vont être rapidement remplies, compte tenu des listes d'attente existantes, et de la pression actuelle de la demande portuaire en Finistère.

D'autres idées portuaires ont été avancées, ou doivent être examinées dans les études en cours, mais ne peuvent être chiffrées actuellement. Et les délais d'étude et de réalisation de ports sont toujours longs.

La capacité des mouillages ne devrait plus pouvoir beaucoup augmenter, les zones de mouillages abritées étant déjà complètement occupées. La réorganisation de zones de mouillages sauvages pourra peut être faire gagner quelques centaines de places (200 à 300 maxi) sur l'ensemble de la rade et des estuaires.

Le nombre de bateaux stationnés à terre et utilisant des cales ou dispositifs divers de mise à l'eau peut lui évoluer très sensiblement.

Il existera sans doute des possibilités de stockage à terre organisé de petits bateaux sur des sites comme le Moulin Blanc.

Mais surtout, le développement de parcs à bateaux et ports à sec apparaît comme une des solutions encouragées au niveau national pour développer la plaisance, sans multiplier les emprises sur le littoral, et pourra trouver certainement en rade de Brest des caractérisations diverses.

Le potentiel d'évolution de la plaisance en rade Brest à 10 ans apparaît donc significatif :

- de l'ordre de 1.000 places à flot si les projets portuaires se réalisent et les mouillages s'organisent,

- et certainement 500 à 1.000 petites unités supplémentaires en stationnement terrestre divers.

Soit globalement, une augmentation possible de la flotte en 10 ans de 25 à 33 %.

1.5.2. LA PÊCHE DE LOISIR EN BATEAU.

Le potentiel d'évolution de la pratique de pêche de loisir en bateau est lié au point précédent. Les proportions des pêcheurs parmi les plaisanciers vont globalement se maintenir notamment pour les petites unités, les facteurs limitant les pratiques de pêche étant :

- la raréfaction éventuelle de la ressource,
- les réglementations.

On peut donc penser à une augmentation parallèle des activités de pêche de loisirs, de l'ordre aussi de 25 à 33 %.

1.5.3. LES IMPACTS POSSIBLES.

Ils sont à l'évidence économiques et sociaux.

La plaisance est un loisir local (les pratiquants en rade de Brest sont résidents permanents ou secondaires en Finistère) qui concerne de l'ordre de 15.000 pratiquants réguliers (4.000 bateaux à flot + 2.000 à terre) et sans doute le double avec les pratiquants occasionnels.

L'ensemble de cette plaisance représente une activité économique très significative, de l'ordre de 150 emplois ETP (équivalents temps plein) pour la filière nautique correspondant au service des plaisanciers locaux.

Le développement de la flotte y aura des effets au moins proportionnels.

Mais ils sont aussi environnementaux. Le développement des flottes et des équipements impose une attention accrue sur le traitement des pollutions et nuisances attachées aux ports, aux mouillages et aux bateaux.

Comme indiqué ci-dessus, la mise à disposition des plaisanciers d'aires de carénages, de déchetterie, de sanitaires, devra être effective.

Pour la pêche elle-même, l'impact économique a été estimé entre 2 et 3 millions d'Euros par an pour les achats et l'entretien des 3.300 bateaux pratiquant la pêche de loisir. Et cet impact évoluera lui aussi proportionnellement au nombre de bateaux et de pratiquants.

L'activité est et sera dépendante de la qualité des milieux et de l'évolution de la ressource en poissons et crustacés.

L'ampleur des prises plaisancières va aussi influencer sur cette ressource, sans qu'on ait les informations pour en situer l'impact.

Un schéma départemental pour la plaisance est en cours d'application. Les mesures concernant l'environnement (ports et bateaux "propres") trouvent dans la rade de Brest leur pleine justification.

2. PÊCHE PROFESSIONNELLE

Cette pêche professionnelle concerne de petites unités de pêche côtière (sorties à la journée), dont le nombre a fluctué au gré de l'évolution des stocks de coquillages (coquilles Saint-Jacques, huîtres, praires, pétoncles), qui ont fait la réputation de la Rade.

La situation actuelle peut être caractérisée à partir des éléments suivants :

2.1. LA PRODUCTION.

Espèces	Tonnage débarqué	Chiffres d'affaires K€
Coquille Saint-Jacques	350 T	1 370 K€
Praires	190 T	686 K€
Poissons, crustacés	120 T ⁵	550 K€
TOTAL	660 T	2 606 K€

Cela concerne une pêche au filet, à la palangre, et au casier :

- bar
- rouget
- civelle
- crustacés, seiche.

Cas particuliers : la pisciculture en eau de mer :

- Élevage en cages flottantes par 2 établissements implantés sur 2 sites : Argol (Moulin, Mer) et Plougastel (l'Anberlac'h).
- Production :
 - bar : 5 tonnes / an
 - truite arc-en-ciel : 15 tonnes.
- Problèmes et perspectives : cette production n'est qu'un complément à une activité principale :

- un des professionnels élevant du bar est aussi marin-pêcheur (coquille),
- l'autre fait du négoce de coquillages (expédition) et garde sa production de truite pour la transformation (fumaison).

- Considérée à ces débuts dans les années 70 comme une reconversion possible de l'ostréiculture (maladie de l'huître plate), l'élevage de poissons en cage se heurte à la fois à des problèmes de marché et à des difficultés techniques :

- la production de salmonidés s'inscrit dans un marché mondial très concurrentiel, auquel s'ajoutent des problèmes de maintien des stocks en température estivale ;
- le bar d'élevage trouve sa place sur le marché en été (marché local), mais se trouve concurrencé par la pêche (taille, prise) à d'autres moments.

2.2. LES MOYENS DE PRODUCTION.

Nombre de bateaux	Effectif équipage
63	100

Cette pêche professionnelle est réalisée par des armements locaux de la Rade de Brest, mais aussi grâce à l'apport de bateaux extérieurs (40 %) qui trouvent là un complément de revenu grâce à la pêche à la coquille en hiver. C'est aussi le cas de la flottille goémonière du Nord Finistère qui pratique la drague en Rade de Brest pendant les mois d'hiver, ou de bateaux venus du Conquet et de Camaret.

2.3. ORGANISATION DE LA PRODUCTION.

L'organisation de la production est déjà ancienne en Rade de Brest et a depuis longtemps intégré la gestion de la ressource.

Après des périodes de sur pêche et d'épizootie, l'organisation de la pêche repose sur un système plus proche de l'aquaculture que de la pêche, pour ce qui concerne la coquille Saint-Jacques :

- le renouvellement du stock est assuré par une production de juvéniles en écloserie, réservés dans les zones de pêche à un stade permettant leur survie ;
- les armements contribuent au fonctionnement de l'écloserie sur la base d'une licence annuelle dont le coût s'élève à 4.600 € par bateau ;

⁵ Estimation de ces espèces qui ne passent pas toutes en criée.

- la pêche est limitée aux mois d'hiver (novembre à mars) pour l'ensemble des coquillages, selon un calendrier fixant quelques jours par semaine, et quelques jours par mois (+ limitation du temps de pêche : 2 heures par jour).

Le système de licence s'applique à l'ensemble des productions. Il existe ainsi :

- 38 licences pour la pêche au filet,
- 16 licences pour la pêche à la civelle (Aulne),
- 63 licences pour la coquille.

Sur l'effectif total des 63 licences de coquilles, 12 pêcheurs ont une activité permanente en rade, avec plusieurs licences, et peuvent ainsi pratiquer plusieurs activités complémentaires, assurant la rentabilité du bateau.

L'écoulement de la production est également organisée à partir d'une criée implantée à Brest, qui écoule 50 % de la production de coquillages auprès des mareyeurs locaux (5 établissements sont implantés autour de la Rade), de poissonniers locaux ou du Nord Finistère.

Remarques et commentaires :

À la différence d'autres régions littorales, il n'y a pas de conflit d'usage ou de cohabitation avec la plaisance.

En ce qui concerne l'estuaire de l'Aulne, il existe une démarche de concertation entre le Comité local des Pêches Maritimes et les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (APPMA - programme Aulne) en ce qui concerne la civelle et l'anguille.

Les contraintes rencontrées par les conchyliculteurs et la pêche à pied, n'ont que peu d'incidence sur la pêche professionnelle :

- algues toxiques : dinophysis, alexandrium,
- TBT : taux moins élevé dans le sud de la Rade,
- classement des zones de salubrité : les zones de pêche sont en eau profonde classées en A.

À ce niveau, les problèmes écologique rencontrés seraient plutôt :

- les prédateurs (étoiles de mer),
- les compétiteurs (crépidules).

2.4. POTENTIELS D'ÉVOLUTION.

Les perspectives sont encourageantes et les responsables professionnels prévoient à moyen terme un doublement de la production de coquilles saint-jacques (600 à 700 tonnes), grâce à l'adaptation des captures aux possibilités d'une ressource contrôlée et optimisée :

- limite du temps de pêche,
- envasement de juvéniles,
- instauration des licences.

Le maintien de la qualité de l'eau en rade de Brest est aussi une condition de cette évolution.

2.5. L'ACTIVITÉ CONCHYLICOLE EN RADE DE BREST.

Les données récentes fournies par la section régionale de la conchyliculture de Bretagne Nord sont les suivantes:

294 ha de surfaces concédées dont 50 ha de gisement naturel d'huîtres plates (second site de captage en France).

Chiffre d'affaires moyen annuel : 2.913.306,55 € (aucun rapport entre le CA et l'ha ne peut être fait).

239 concessions, soit une moyenne de 1,2 ha par concession.

Ces surfaces sont exploitées par 44 concessionnaires dont 12 possèdent une entreprise implantée en rade de Brest. 70 % des concessionnaires sont Bretons.

Tonnages moyens produits :

- 200 tonnes d'huîtres creuses
- potentiel de 500 tonnes de moules.

Observations

La production d'huîtres creuses a beaucoup baissé depuis 1990, ou la production était estimée à 1500 tonnes. Il faut noter aussi qu'une part de la production n'est pas commercialisée par les exploitants locaux, mais par les courtiers du Sud ouest.

A noter enfin que les ostréiculteurs locaux souhaitent voir examiner directement les problèmes les concernant dans le cadre du SAGE, plutôt qu'en simple annexe d'une étude centrée sur le tourisme.

3. LA PÊCHE À PIED

La situation exceptionnelle et les conditions naturelles propres à la Rade de Brest en font un site particulièrement favorable à des pratiques telles que la pêche à pied :

- un marnage important (7 à 8 m),
- un estran parfois pentu, mais qui peut s'étendre sur des surfaces considérables,
- un substrat rocheux, recouvert de cailloux, de gravier ou de vase.

C'est ainsi qu'entre 1994 et 1995, différents comptages, réalisés par IFREMER pour la CUB, ont pu dénombrer entre 1300 et 2200 pêcheurs à pieds sur l'estran dans les marées les plus fortes.

3.1. LES PRATIQUANTS.

Il s'agit d'un loisir (mais pas seulement) profondément ancré dans la culture locale des populations littorales, transmis de génération en génération et fondé sur le sentiment diffus et plus ou moins conscient d'un espace de liberté et d'un droit naturel (comparable à la chasse).

Cette définition s'applique avant tout à une population résident sur le littoral ou à proximité, rompue aux exigences et aux risques d'un milieu particulier, voire dangereux. Elle concerne aussi de plus en plus une population touristique à qui l'on propose ce loisir "gratuit" à travers un argumentaire promotionnel en corrélation avec une attirance très marquée des estivants pour des séjours en bord de mer.

3.2. LES PRATIQUES.

Dans un milieu assez prolifique, riche et diversifié, dont les limites sont fixées par la quantité de nourriture disponible (plancton) et l'intensité de la prédation (pêche), les espèces concernées sont nombreuses et évolutives (en fonction de prélèvements plus ou moins intenses sur les stocks) :

- l'huître creuse s'est substituée à l'huître plate à la suite d'une épizootie dans les années 70. Contrairement aux prévisions, cette espèce introduite prolifère sur des étendues croissantes (plusieurs centaines d'hectares) ;
- la palourde, abondante, parfois hybride d'une variété japonaise récemment introduite ;
- autres coquillages : moules, coques, praires, ormeaux ;
- des crustacés : crevettes, étrilles.

La consommation à des fins personnelles n'est pas exclusive :

- il existe quelques pêcheurs à pied professionnels (± 5) ;
- l'huître creuse fait l'objet d'une collecte parfois intensive pour le compte d'ostréiculteurs (reparquage) ;
- les ventes non déclarées (aux restaurateurs) existent également.

3.3. ESSAI D'ÉVALUATION.

Pour essayer d'évaluer l'importance du phénomène pêche à pied, on peut raisonner sur :

- la fréquence observable des marées,
- les périodes plus ou moins favorables.

❶ En observant plusieurs années de coefficients de marées, pour les marées de coefficient supérieur à 95 (vives eaux moyennes), horaires de jour (les basses mers de vives eaux sont vers 13 h et en plein nuit) :

- environ 8 marées de décembre à février (période la plus froide),
- environ 15 marées de mars à mai (printemps, eau froide),
- environ 6 marées de juin à août (été),
- environ 12 marées de septembre à novembre (automne, eau encore chaude).

❷ Les comptages effectués par IFREMER en 1994 et 1995 (contrat de baie CUB - 1997) ont dénombrés de 1300 à plus de 2200 pêcheurs sur l'estran lors des marées de coefficient > 100.

Par rapport à ces observations, on peut penser aux fréquentations moyennes suivantes, sachant que dans une période de vives eaux, seule la marée la plus forte et la marée précédente concentrent vraiment l'effort de pêche :

- décembre à février : 8 marées x 300 pêcheurs = 2.400 sorties
- mars à mai : 15 marées x 1.500 pêcheurs = 22.500 sorties
- juin à août : 6 marées x 2.000 pêcheurs = 12.000 sorties
- septembre à novembre : 12 marées x 1.800 pêcheurs = 21.600 sorties

- **ENSEMBLE, environ : 58.500 sorties**

+ **pêche à pied marées < 95, total évalué à 60.000 sorties / an**

L'évaluation de 60.000 sorties par an est donc très sommaire, mais fournit un ordre de grandeur compatible avec les 2.000 pêcheurs à pied observés en moyenne dans les plus grandes marées.

❸ Si on retient cette évaluation de **sorties**, le nombre de **pêcheurs** doit se situer vers 15.000, en tentant compte d'un pourcentage classique de pêcheurs assidus de 15 à 20 % à 8 marées par an, et d'une répartition du solde entre pêcheurs réguliers (4 marées) et occasionnels (1,5 marée).

❹ Il n'y a par contre aucun indicateur pour l'évaluation des impacts économiques de cette pêche à pied.

Les dépenses de pêcheurs à pied concernent :

- le transport (auto) vers les lieux de pêche, le plus souvent limité, mais pas toujours (intérêt d'observer les domiciles des pêcheurs) ;
- le matériel et l'équipement, bien souvent limités (bottes, crocs et griffes, époussette, paniers...), mais pouvant représenter, vu les effectifs, un montant relativement significatif (15.000 pêcheurs x 20 € d'équipement = 300.000 € / an).

- ⑤ L'impact dû aux prises n'est pas non plus directement évaluable. Aucune indication sur les prises de coquillages et crustacés.

Pour les huîtres, intéressant sans doute entre le quart et le tiers des pêcheurs, le prélèvement est cela dit certainement important :

- s'il y a 15.000 sorties de pêche à l'huître, avec plusieurs kilos par pêcheurs,
- ou si plusieurs tonnes d'huîtres par marée sont pêchées sur 30 à 40 marées par an,

le tonnage d'huîtres prélevé se chiffrerait certainement en dizaines de tonnes et dépasserait peut être 100 tonnes.

Ceci peut être considéré à la fois comme une production, autoconsommée (et éventuellement partiellement vendue). Ceci peut aussi être considéré comme un prélèvement concurrentiel du potentiel des professionnels.

3.4. REMARQUES.

Il existe des facteurs limitants concernant la pêche à pied :

- le problème de la qualité de l'eau est essentiel : il existe une étroite dépendance avec le bassin versant et les pollutions diverses qu'il peut véhiculer vers la mer. Pollutions d'origine chimique : pesticides, ou bactérienne (coliformes), qu'elles soient d'origine agricole (ZES), ou liées à l'habitat (réseau d'assainissement insuffisant ou inexistant) ;
- la surveillance de la qualité des coquillages concerne aussi les risques générés par la prolifération de certaines algues toxiques : dinophysis, alexandrium ;
- l'application à la pêche à pied des normes de salubrité européennes aux établissements d'élevage et d'expédition conchylicoles a provoqué une protestation massive relayée par les collectivités locales qui a abouti à limiter la classification aux zones d'élevage.

Des conflits peuvent exister entre les pêcheurs à pied et les conchyliculteurs qui convoitent les espaces encore libres, mais réputés pour leur productivité. Les municipalités ont aujourd'hui tendance à prendre position en faveur de la pêche à pied.

3.5. CONDITIONS D'ÉVOLUTION.

La pêche à pied est à considérer à la fois comme une activité de loisirs et d'auto-production, participant à la qualité de vie et au revenu consommé des ménages, et comme une activité intervenant sur l'équilibre des milieux et le niveau des ressources.

L'activité peut être encouragée et développée, mais évidemment dans le cadre et le respect des "bonnes pratiques" :

- respect des réglementations (tailles minima, nombre de prises réglementaires...);
- respect des exploitations professionnelles, des zones et périodes interdites ;
- pratiques respectueuses du milieu.

Ceci passe à la fois par :

- l'information des pêcheurs, en commençant notamment chez les jeunes et les scolaires, pour lesquels la pêche à pied peut faire partie d'activités pédagogiques intéressantes ;
- les contrôles sans lesquels les réglementations restent inefficaces.

Par rapport à la population proche de la rade de Brest (210.000 dans la seule CUB, 300.000 à ½ heure de route de la rade), l'effectif évalué de 15.000 pêcheurs correspond à environ 5 % de la population.

Il y a donc certainement un potentiel d'évolution de la pêche à pied, avec des actions telles que celles évoquées : information des pêcheurs, sensibilisation des jeunes, animations "grandes marées", actions qui peuvent d'ailleurs intéresser le tourisme.

Mais les pratiques à développer dépendront directement des conditions d'évolution des ressources, et des conditions environnementales associées, que la présente étude n'a pas eu vocation d'étudier.